

**VILLE DE LAXOU**

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
REGLEMENTAIRES**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,  
articles L. 2121-24, L. 2122-29 et R. 2121-10

**2<sup>ème</sup> Trimestre 2017  
Du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 juin 2017**

## SOMMAIRE

### DÉLIBÉRATIONS

#### Conseil Municipal du 29 juin 2017

N°	OBJET	PAGE
1	Approbation du compte de gestion 2016	P.11
2	Election du Président de séance pour l'approbation du compte administratif 2016	P.13
3	Approbation du compte administratif 2016	P.15
4	Affectation des résultats de l'exercice 2016	P.17
5	Admission en non-valeur	P.19
6	Décision modificative n°1	P.21
7	Intégration d'un terrain à l'inventaire communal	P.25
8	Approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Compétence promotion du tourisme	P.27
9	Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle	P.29
10	Dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant – Conventions d'animations sportives, culturelles ou ludiques	P.31
11	Carte scolaire 2017/2018 : modification	P.33
12	Restauration scolaire – Actualisation des tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017	P.36
13	Garderie périscolaire – Actualisation des tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017	P.38
14	Restauration scolaire – Modification du règlement intérieur	P.40
15	Attribution du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux	P.42
16	Réseau Co-libris. Renouvellement de la convention de mutualisation de moyens pour les années 2015/2017	P.44
17	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association LECTURIQUE	P.46
18	Bibliothèque-Médiathèque Gérard THIRION. Approbation d'une liste de documents à retirer de l'inventaire	P.48
19	Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Laxou dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative	P.50
20	Convention de mise à disposition d'un véhicule pour l'association « Les Restos du Cœur »	P.52
21	Contrat de ville nouvelle génération de l'agglomération Nancéienne – présentation des projets de la 1 <sup>ère</sup> session 2017	P.54
22	Convention avec l'association Jeunes et Cité dans le cadre du contrat de ville 2015 - 2020	P.57
23	Avenant à la convention financière entre la ville de Laxou et l'Association pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique (APEM) 2017	P.59
24	Demande de subvention exceptionnelle pour l'Association Sportive Laxovienne de Billard	P.61
25	Attribution de primes pour le ravalement de façade	P.63
26	Adhésion à l'association Flore54	P.65
<b>COMMUNICATIONS</b>		
1) METROPOLE : Séances du conseil métropolitain du 31 mars 2017, 12 mai 2017 et 2 juin 2017		

### DÉCISIONS

04.04.17	130 chaises, 1 table officielle, un rétroprojecteur, un écran de projection et une sonorisation – rencontre sur "Le Maire face aux risques", jeudi 28 septembre 2017, au Centre Intercommunal Laxou-Maxéville	P.68
06.04.17	Contrat pour une représentation théâtrale donnée dans le cadre des « Jeudis de Pergaud » le 27 avril 2017, à 20 h 30, à la salle Louis Pergaud, Laxou-Village	P.69
07.04.17	Convention pour le prêt de vingt-deux vitrines à l'occasion d'une exposition organisée du 5 mai au 3 juin 2017 à la Bibliothèque-Médiathèque Gérard THIRION	P.70
10.04.17	25 chaises – stage de sophrologie, samedi 13 mai 2017, gymnase Victor Hugo à laxou	P.71
10.04.17	11 vélums, 11 tables, 11 bancs, 22 grilles caddies – divers ateliers découvertes, mercredi 31 mai 2017, au Parc d'Agrément à Laxou	P.72
11.04.17	20 tables, 40 bancs, 2 barbecues – fête de fin de saison, vendredi 30 juin 2017, gymnase Victor Hugo et Dojo à Laxou	P.73

11.04.17	7 vélums fermés sur 3 côtés, 30 tables, 50 bancs, 1 bar des services techniques, 2 grands barbecues (prévoir extincteur), 5 containers triés divers petits déchets, 2 bennes à ordures ménagères, barrières de sécurité, 2 stop trottoirs, 1 sono mobile et 1 tableau électrique – vide greniers, jeudi 25 mai 2017 à Laxou.	P.74
14.04.17	30 tables, 60 bancs, 2 plateaux bois avec tréteaux, 6 vélums, 4 barrières de ville, 2 barbecues (prévoir un extincteur), 3 containers poubelles, 1 sono avec la présence d'un technicien son, micro, 2 alimentations électriques, 2 éclairages stands, 2 tourets électriques et 2 alimentations – kermesse de l'école élémentaire, vendredi 30 juin 2017, 4 place de la Liberté à Laxou.	P.75
14.04.17	15 tables, 30 bancs, 2 plateaux bois avec tréteaux, 6 vélums, 3 barrières de ville, 2 containers poubelles, 1 sono avec micro, 2 alimentations électriques et 2 enrôleurs rallongé électrique – kermesse de l'école préélémentaire, vendredi 16 juin 2017, 7 rue Louis Pergaud à Laxou.	P.76
14.04.17	Technique « son et lumière », 1 vidéoprojecteur et 20 grilles caddies – soirée caritative au profit du Pérou, samedi 22 avril 2017, à l'Espace Europe à Laxou.	P.77
14.04.17	Remboursement SINISTRE CILM	P.78
14.04.17	Remboursement SMCAL Protection Fonctionnelle	P.79
21.04.17	30 barrières de ville – 20 <sup>ème</sup> anniversaire d'Handistaps, jeudi 27 avril 2017, à la faculté des sports à Villers-lès-Nancy	P.80
24.04.17	1 sonorisation, 4 micros HF, 1 micro filaire, 5 pieds de micros, 2 grosses enceintes, 1 amplificateur, 7 projecteurs avec différentes gélatines de couleur, 1 rétroprojecteur et 1 écran – spectacle, dimanche 30 avril 2017, Espace Europe à Laxou.	P.81
28.04.17	Attribution d'une case de columbarium au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 29 pour une durée de 30 ans	P.82
28.04.17	2 vélums avec les côtés, 1 barbecue (prévoir extincteur), 10 tables, 20 bancs et container tri sélectif – 41 <sup>ème</sup> édition des Fourasses "Marche Audax", dimanche 07 mai 2017	P.83
28.04.17	1 table, 2 bancs – animations pied en pied d'immeuble, du mardi 25 avril au lundi 12 juin 2017	P.84
02.05.17	20 tables, 40 bancs et 30 grilles caddies – Jardins de Ville-Jardins de Vie, samedi 23 et dimanche 24 septembre 2017, Domaine de Montaigu à Jarville La Malgrange	P.85
02.05.17	Matériel de sonorisation – mardi 13 juin (matin) et mercredi 14 juin 2017 (matin), salle Louis Colin à Laxou	P.86
04.05.17	Contrat pour une représentation théâtrale donnée dans le cadre des « Jeudis de Pergaud » le 18 mai 2017, à 20 h 30, à la salle Louis Pergaud, Laxou-Village	P.87
11.05.17	5 tables, 10 bancs, 1 barbecue (prévoir extincteur), 2 petits vélums et 2 grands vélums – repas de quartier, samedi 17 juin 2017.	P.88
11.05.17	12 grilles caddies – exposition, mardi 09 mai 2017	P.89
11.05.17	Tables, bancs, stands, barbecue (prévoir extincteur) et 1 sono – tournois au Complexe Sportif Gaston Lozzia, rue de la Toulouse à Laxou, lundi 19 juin 2017.	P.90
11.05.17	1 écran, 1 sono et 2 micros HF – assemblée générale, vendredi 30 juin 2017, salle Caurel à Laxou	P.91
12.05.17	30 tables, 10 tables, (taille maternelle), 7 vélums, 40 bancs, 40 chaises adultes, 40 chaises (taille maternelle), 20 grilles caddies et 1 touret électrique – projet Trokatruc, samedi 13 mai 2017, à la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre	P.92
12.05.17	4 tables, 8 bancs – fête des voisins, samedi 10 juin 2017, sur la terrasse et le parterre gazon devant l'immeuble Argonne et Hainaut à Laxou	P.93
16.05.17	30 tables, 60 bancs, 5 vélums, 1 barbecue (prévoir extincteur), 1 poubelle à déchets, 1 poubelle tri, 7 barrières de sécurité et 1 sono mobile – fête des voisins, samedi 20 mai 2017, derrière bâtiment Bourgogne à Laxou	P.94
18.05.17	Remboursement SINISTRE Gymnase Europe	P.95
18.05.17	Tables, chaises, matériel de sonorisation et lumières – spectacle de fin d'année avec la participation de l'Association ELSOLATINO, samedi 10 juin 2017, salle Espace Europe à Laxou	P.96
18.05.17	15 tables, 30 bancs – Ça bouge en bas de chez toi, mercredi 07 juin 2017	P.97
18.05.17	5 tables, 10 bancs et 3 vélums – fête des voisins, vendredi 02 juin 2017, Square des Bosquets à Laxou	P.98
18.05.17	4 vélums avec leurs bâches de protections des côtés, 16 bancs, 8 tables et 2 barrières de villes – fête des voisins, samedi 20 mai 2017, Impasse Artois à Laxou	P.99
18.05.17	20 tables, 30 bancs, 2 vélums, 15 barrières, 1 armoire foraine, 1 petite sono (mobile) et 1 micro HF – Une fleur, Un habitant avec un repas, dimanche 21 mai 2017, Place de l'Europe à Laxou	P.100
18.05.17	2 isoairs et 2 urnes fermant à clé – élections professionnelles, mercredi 17 mai 2017	P.101

19.05.17	Attribution d'une concession traditionnelle au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 54, clairière 3, allée Epi de Blé pour une durée de 30 ans	P.102
22.05.17	10 tables, 20 bancs, 1 barbecue (prévoir extincteur), 4 vélums, des rallonges électriques, 1 microphone et des prises multiples – 8ème édition du championnat Open – Volley-Ball, dimanche 1er octobre 2017, au gymnase de l'Europe à Laxou	P.103
22.05.17	Travaux de réfection de toitures dans divers bâtiments communaux. Lot n°1 « Création de trop plein en toiture à l'hôtel de ville » : 1 800 € HT, soit 2 160 € TTC	P.104
22.05.17	Travaux de réfection de toitures dans divers bâtiments communaux. Lot n°2 « Reprise de toitures faitières et arêtières école élémentaire E. Zola » : 22 000 € HT, soit 26 400 € TTC	P.104
22.05.17	Travaux de réfection de toitures dans divers bâtiments communaux. Lot n°3 « Réfection toitures vestiaires et loge au Gymnase Europe » : 16 601 € HT, soit 19 921,20 € TTC	P.104
22.05.17	Travaux de remplacement de menuiseries extérieures dans divers bâtiments communaux. Lot n°1 « Ecole préélémentaire E. Zola : remplacement fenêtres et stores » : 21 065,10 € HT, soit 25 278,12 € TTC	P.105
22.05.17	Travaux de remplacement de menuiseries extérieures dans divers bâtiments communaux. Lot n°2 « Logements Monta : remplacement porte d'entrée » : 2 400 € HT, soit 2 880 € TTC	P.105
22.05.17	Travaux de remplacement de menuiseries extérieures dans divers bâtiments communaux. Lot n°3 « Ecole élémentaire E. Zola : remplacement de deux portes accès PMR » : 8 354,50 € HT, soit 10 025,40 € TTC	P.105
22.05.17	Travaux de remplacement de menuiseries extérieures dans divers bâtiments communaux. Lot n°4 « Cantine E. Zola : remplacement porte d'entrée accès PMR » : 3 028,20 € HT, soit 3 633,84 € TTC	P.105
22.05.17	Travaux de remplacement de menuiseries extérieures dans divers bâtiments communaux Lot n°5 « Ecole préélémentaire L.Pergaud : remplacement d'une porte » : 1 350 € HT, soit 1 620 € TTC	P.105
23.05.17	5 tables, 3 vélums, 10 bancs et 8 paires de grilles caddies – participation à l'opération du fleurissement du quartier Champ-Le-Bœuf en partenariat avec MMH, mercredi 31 mai 2017	P.107
23.05.17	8 tables, 8 bancs, 6 chaises, 6 vélums – collecte de sang, vendredi 02 juin 2017, parking du Centre Commercial Auchan	P.108
23.05.17	5 tables, 10 bancs, 2 vélums avec bâches latérales et 1 barbecue (prévoir extincteur) – soirée conviviale, samedi 11 juin 2017, rue de l'Embanie à Laxou	P.109
23.05.17	4 tables, 1 barbecue (prévoir extincteur) et 2 vélums – barbecue, lundi 19 juin 2017, à la résidence de l'Oseraie	P.110
29.05.17	Travaux de peintures intérieures et sols souples dans divers bâtiments communaux. Lot n°1 « Travaux de peinture, salle n°6, école élémentaire E.Zola » : 1 929,50 € HT, soit 2 315,40 € TTC	P.111
29.05.17	Travaux de peintures intérieures et sols souples dans divers bâtiments communaux. Lot n°2 « Travaux de peinture salle n°13, école élémentaire annexe E.Zola » : 1 476,05 € HT, soit 1 771,26 € TTC	P.111
29.05.17	Travaux de peintures intérieures et sols souples dans divers bâtiments communaux. Lot n°3 « Travaux de peinture salle n°8 école élémentaire A.Schweitzer » : 1 064,80€ HT, soit 1 277,76 € TTC	P.111
29.05.17	Travaux de peintures intérieures et sols souples dans divers bâtiments communaux. Lot n°4 « Réfection du sol d'une salle de classe à la maison de la vie associative et du temps libre » : 2 557,91 € HT, soit 3 069,49 € TTC	P.111
29.05.17	Travaux de peintures intérieures et sols souples dans divers bâtiments communaux. Lot n°5 « Réfection du sol de trois salles de classes école préélémentaire L.Pergaud » : 7 454,58 € HT, soit 8 945,50 € TTC	P.111
29.05.17	Matériel de sonorisation – repas de la St Nicolas, samedi 09 décembre 2017, salle Monta à Laxou	P.113
29.05.17	1 micro HF et le câblage reliant l'ordinateur au vidéoprojecteur – évènement " Ethique Animale", salle Louis Pergaud à Laxou	P.114
29.05.17	1 vidéoprojecteur et microphones – réunion publique, jeudi 12 octobre 2017, Espace Europe à Laxou	P.115
31.05.17	25 tables, 50 bancs, 24 barrières de ville, 1 barbecue (prévoir extincteur), 6 vélums et 1 sono – fête de quartier, dimanche 02 juillet 2017, avenue Pierre Curie à Laxou	P.116
01.06.17	Attribution d'une concession cinéraire au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 49, clairière B, allée du Soleil pour une durée de 30 ans	P.117
02.06.17	Attribution d'une concession traditionnelle au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 1, clairière A, allée Vent pour une durée de 30 ans	P.118

02.06.17	8 bancs, 12 tables – sortie des écoles au jardin des 1000 fleurs, jeudi 22 juin 2017 et vendredi 23 juin 2017, les matins	P.119
06.06.17	3 tables et 6 bancs – repas partage, lundi 26 juin 2017, gymnase Victor Hugo	P.120
06.06.17	Système son pour la sonorisation d'un groupe de 8 musiciens – concert suivi d'une soirée, samedi 24 juin 2017, Espace Europe	P.121
06.06.17	Contrat pour une représentation théâtrale donnée dans le cadre des « Jeudis de Pergaud » le 22 juin 2017, à 20 h 30, à la salle Louis Pergaud, Laxou-Village	P.122
06.06.17	Marché à bons de commandes, fournitures de matériels électrique et lampes de bâtiments : Lot n°1 « Materiel »: Montant minimum annuel 5 000 € HT, montant maximum annuel 15 000 € HT	P.123
06.06.17	Marché à bons de commandes, fournitures de matériels électrique et lampes de bâtiments : Lot n°2 « Lampes »: Montant minimum annuel 5 000 € HT, montant maximum annuel 25 000 € HT	P.123
06.06.17	Marché à bons de commandes, fournitures de matériels électrique et lampes de bâtiments : Lot n°3 « Eclairage de secours »: Montant minimum annuel 2 000 € HT, montant maximum annuel 8 000 € HT	P.123
06.06.17	Travaux de ravalement des façades au groupe scolaire Louis Pergaud : 83 000 € HT, soit 99 600 € TTC	P.124
06.06.17	Marché à bons de commandes, fournitures de vêtements et équipements de travail pour les agents communaux. Lot n°1 «Vêtements chaussures et équipements de protection individuels pour les agents des services techniques »: Montant minimum annuel 5 000 € HT, montant maximum annuel 11 500 € HT	P.125
06.06.17	Marché à bons de commandes, fournitures de vêtements et équipements de travail pour les agents communaux. Lot n°2 «Vêtements chaussures et accessoires pour la police municipale »: Montant minimum annuel 1 000 € HT, montant maximum annuel 5 000 € HT	P.125
12.06.17	Attribution d'une concession cinéraire au cimetière du village, référencée sous le numéro 9, allée A pour une durée de 30 ans	P.126
12.06.17	25 tables, 50 bancs, 8 vélums et 1 barbecue (prévoir extincteur) – fête de l'été, samedi 08 juillet 2017 à Maxéville	P.127
12.06.17	14 tables, 6 bancs, 1 sonorisation, 4 micros SM58, 4 micros SM57, 2 micros HF, 10 pieds de micro et 10 câbles – soirée orientale, samedi 17 juin 2017, Espace Europe à Laxou	P.128
15.06.17	2 stands, 5 tables (dont 10 de la salle), 10 bancs (dont 20 de la salle), 6 vélums, 1 barbecue (prévoir extincteur), 1 armoire foraine, spots et rallonges électriques – fête annuelle de fin de saison, samedi 1er juillet 2017, salle Omnisports Europe à Laxou	P.129
15.06.17	1 régisseur pour l'éclairage durant le spectacle – spectacle de contes, samedi 17 juin 2017, salle Louis Pergaud à Laxou	P.130
15.06.17	1 barbecue (prévoir extincteur), 3 vélums – fête de fin de saison, lundi 26 juin 2017, gymnase Europe à Laxou	P.131
19.06.17	Attribution d'une concession traditionnelle au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 2, clairière A, allée Vent pour une durée de 30 ans	P.132
20.06.17	Attribution d'une concession cinéraire au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 52, clairière A, allée du Soleil pour une durée de 30 ans	P.133
20.06.17	Attribution d'une concession cinéraire au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 50, clairière B, allée du Soleil pour une durée de 15 ans	P.134
20.06.17	8 tables, 2 vélums – samedi 08 juillet 2017, brocante ouverte aux habitants de Laxou et ses environs, samedi 08 juillet 2017, à la Résidence de l'Oseraie	P.135
23.06.17	Remboursement par Groupama concernant le véhicule de la police	P.136
26.06.17	Remboursement par SMACL concernant un véhicule	P.137
26.06.17	7 tables, 14 bancs, 1 vélum, 4 barrières de ville et 1 barbecue (prévoir extincteur) – apéritif entre voisins, samedi 08 juillet 2017, allée de Haye à Laxou	P.138
26.06.17	20 tables et 30 bancs – apéritif suivi d'un repas, vendredi 15 septembre 2017, école élémentaire Emile Zola à Laxou	P.139

26.06.17	Matériel de sonorisation – ateliers et soirée, samedi 30 septembre 2017, salle Louis Colin à Laxou	P.140
26.06.17	1 podium, 3 stands, 1 vélum, 20 tables, 40 bancs, 1 barbecue (prévoir extincteur) et 4 cages de but – tournoi de foot afin de récolter des fonds pour votre participation au Raid Amazones au Cambodge, dimanche 09 juillet 2017, au Complexe Sportif Gaston Lozzia à Laxou	P.141
30.06.17	50 tables, 60 bancs, 24 grilles caddies, 12 vélums, 4 prises 16 ampères, 13 barrières de ville, 1 guirlande lumineuse électrique de 5 à 10 mètres et des containers poubelles – festival sauvage, mercredi 30 août 2017, au Parc d'Agrément à Laxou	P.142
30.06.17	10 tables et 20 bancs – barbecue, mardi 04 juillet 2017, au Lycée Emmanuel Héré à Laxou	P.143
30.06.17	Travaux de création de classes supplémentaires au groupe scolaire Albert Schweitzer. Lot 1 « Electricité », 4 867,11 € HT, soit 5 840,53 € TTC	P.144
30.06.17	Travaux de création de classes supplémentaires au groupe scolaire Albert Schweitzer. Lot 2 « Plâtrerie, isolation, faux plafonds», 7 672 € HT, soit 9 206,40 € TTC	P.144
30.06.17	Travaux de création de classes supplémentaires au groupe scolaire Albert Schweitzer. Lot 3 « Plomberie, sanitaires chauffage», 1112,31 € HT, soit 1 334,77 € TTC	P.144
30.06.17	Travaux de création de classes supplémentaires au groupe scolaire Albert Schweitzer. Lot 4 « Menuiseries intérieures bois», 2 700 € HT, soit 3 240 € TTC	P.144
30.06.17	Travaux de création de classes supplémentaires au groupe scolaire Albert Schweitzer. Lot 5 « Peintures intérieures, revêtements muraux», 4 298,04 € HT, soit 5 157,65 € TTC	P.144

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Juridique :

07.04.17	Ouverture au public de l'établissement à l'enseigne "ROYAL GAMBAS"	P.147
11.04.17	Monsieur Vandy TOUCH en qualité de Taxi est autorisé à stationner son véhicule sur le territoire de Laxou	P.149
03.04.17	Monsieur Laurent SCHWALLER représentant Les Bouchers Lorrains est autorisé à stationner un camion place Louis Colin	P.151
03.04.17	Monsieur Bernard HETTINGER est autorisé à implanter un étal, vente de fripes	P.152
04.05.17	Monsieur Sébastien CLAUDEL en qualité de Taxi est autorisé à stationner son véhicule sur le territoire de Laxou	P.153
29.05.17	AUTOMOTORS NANCY/VOLKSWAGEN - Autorisé à employer du personnel le dimanche 18 juin 2017	P.154
29.05.17	SONADIA - Autorisé à employer du personnel le dimanche 18 juin 2017	P.155
29.05.17	NASA AUTOMOBILES - Autorisé à employer du personnel le dimanche 18 juin 2017	P.156
29.05.17	SAINT CHRISTOPHE LORRAINE/FORD - Autorisé à employer du personnel le dimanche 18 juin 2017	P.157
12.06.17	MILLAUTO NISSAN - Autorisé à employer du personnel le dimanche 18 juin 2017	P.158
12.06.17	PAUL KROELY AUTOMOBILES ETOILE 54/MERCEDEZ-BENZ - Autorisé à employer du personnel le dimanche 18 juin 2017	P.159
12.06.17	SAS BAILLY- Autorisé à employer du personnel le dimanche 18 juin 2017	P.160
12.06.17	ACTIV' AUTOMOBILES/DISTINXION - Autorisé à employer du personnel le dimanche 18 juin 2017	P.161

## Arrêtés non soumis au contrôle de légalité

Services techniques :

04.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux dans différentes rues	P.163
06.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux de renforcement des réseaux d'eau et d'assainissement rue Edouard Grosjean	P.165
07.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Intervention sur toiture au moyen d'une nacelle 31 rue Paul Bert	P.167
10.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux sur la toiture d'une habitation 79 Boulevard Emile Zola	P.168
11.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Intervention à l'Etablissement de Placement Educatif 8 allée de Médreville	P.169
11.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 106 Boulevard Emile Zola	P.170
11.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : Immeuble Bourgogne Entrée 1 aux Provinces	P.171
11.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 4 allée de Haye	P.172
11.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 13 rue du Petit Arbois	P.173
12.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Emménagement au 106 A Boulevard Emile Zola	P.174

13.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux de terrassement pour recherche d'un poste gaz, entre les n°80 et 82 Boulevard du Maréchal Foch	P.175
14.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux dans une habitation 6 rue Jacquot de France	P.176
14.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Circulation des véhicules interdite avenue de la Résistance dimanche 30 avril - Cérémonie commémorative maquant la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation	P.177
14.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 96 rue Ernest Albert	P.178
14.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Nettoyage des vitres extérieures de la MVATL et du groupe scolaire Victor Hugo	P.179
14.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Elagage d'arbres devant le groupe scolaire Albert Schweitzer et le City Stade rue de la Meuse	P.180
14.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux de remplacement de cadre et tampon sur trottoir avenue de l'Europe	P.181
19.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 110 boulevard Emile Zola	P.182
21.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 1 rue Jules Ferry	P.183
24.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux de ravalement de façade 7 rue du Four	P.184
24.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Organisation d'un parcours de santé au parc d'agrément du Champs-le-Boeuf	P.185
24.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Réfection de chaussée allée des Berdaines	P.186
24.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Pose d'une ouvrage d'assainissement rue Abbé Didelot	P.187
24.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Création d'un branchement électrique rue Abbé Didelot	P.188
25.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux de démolition 10 rue Paul Bert	P.189
26.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Intervention 40 rue de la République	P.190
28.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Création d'un branchement électrique rue Abbé Didelot	P.191
28.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Réfections d'asphalte sur trottoir rue de la Sapinière	P.192
28.04.17	ARRETE DE CIRCULATION : Réhabilitation d'une maison 18 rue Jules Ferry	P.193
02.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Réfection de chaussée rue Voltaire	P.194
02.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Stationnement interdit sur les quatre premières places de parking surplombant le monument aux morts	P.195
02.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Réfection de chaussée du n°3 au n°7 rue du 8 mai	P.196
04.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 5 allée de la Woëvre	P.197
04.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux de réparation d'un muret donnant sur la rue Près du Puit	P.198
04.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux dans une habitation 65 rue Voltaire	P.199
04.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 134 rue du Petit Arbois	P.200
04.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux d'aménagement sur la terrasse d'une habitation 18 rue de la République	P.201
04.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux de réfection de toiture 52 rue Edouard Grosjean	P.202
04.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux sur la toiture du 35 avenue de la Libération	P.203
04.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Intervention 18 allée de Médreville	P.204
09.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Place de l'Europe réservée pour l'organisation de la manifestation "une fleur, un habitant le dimanche 21 mai	P.205
09.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux sur la toiture du 29 rue Paul Bert	P.206
09.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Manifestation "La Fête des Voisins" dans le fond de l'impasse d'arbois	P.207
09.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Emménagement au 19 rue Ernest Renan	P.208
10.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Emménagement au 1 rue Jules Ferry	P.209
10.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 6 avenue Sainte Anne	P.210
11.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 3 rue Aristide Briand	P.211
11.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 1 rue de la Moselle	P.212
11.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Organisation d'un vide grenier jeudi 25 mai	P.213
11.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 29 allée des Poiriers	P.215
12.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Pose d'une chambre télécom rue de la Moselle	P.216
12.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Organisation de la "fête des voisins" dans le Square des Bosquets rue Ernest Renan	P.217
15.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Organisation de la course "Laxou Trail" du dimanche 28 mai	P.218
15.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux rue de la Mortagne	P.220
16.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Réfection de la toiture 5 rue Jules Ferry	P.221
17.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Création d'un branchement de gaz rue Abbé Didelot	P.222
18.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Barriérage fixe et véhicule de blocage pour la cérémonie commémorative marquant la Journée Nationale de la Résistante le 27 mai	P.223
19.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 34 avenue Paul Déroulède	P.224
19.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Ravalement d'une façade 59 avenue de la Libération	P.225
19.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Réception d'une livraison de sable 37 allée Neuve	P.226
22.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Circulation interdite le 9 juin entre n°18 et 26 allée des Fourasses	P.227

23.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux dans une habitation 33 avenue Paul Déroulède	P.228
24.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Collecte de sang rue du Mouzon	P.229
24.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Curage du réseau d'égout rue le Mortagne	P.230
24.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Création d'un branchement électrique rue Abbé Didelot	P.231
24.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Création d'une place PMR rue du 8 mai	P.232
30.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 38 avenue Pierre Curie	P.233
30.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Organisation d'une kermesse école Louis Pergaud le 16 juin	P.234
30.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Réfection d'asphalte sur trottoir rue Aristide Briand	P.235
30.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 27 rue de la République	P.236
30.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux sur la toiture d'une habitation 35 avenue de la Libération	P.237
30.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Intervention 22 allée de Médreville	P.238
30.05.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 21 rue du Luxembourg	P.239
01.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Emménagement : 56 rue de Maréville	P.240
01.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux de mise en place de pics pigeons sur la façade d'une habitation 45 boulevard Emile Zola	P.241
01.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Réalisation de fosses pour la plantation d'arbres d'alignement sur diverses rues	P.242
13.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux sur la toiture d'une habitation 27 avenue Pierre Curie	P.243
13.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Emménagement au 21 rue Raymond Poincaré	P.244
13.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Taille des haies parking rue de la forêt	P.245
13.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Taille des haies parking rue Charles Gide	P.246
14.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Mise aux normes de quais bus rue de la moselotte, du Mouzon et du Vair	P.247
14.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux d'enfouissement de réseaux rue Edouard Grosjean	P.248
14.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux dans une habitation 1 rue de la Fontenelle	P.249
14.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 21 rue du Luxembourg	P.250
14.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 2 rue de Maréville	P.251
14.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement et Emménagement au 65 rue Ernest Albert	P.252
14.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 1 avenue Saint Anne	P.253
16.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Organisation d'un appétitif entre voisins dans l'allée de Haye le 8 juillet	P.254
16.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Intervention 52 rue Raymond Poincaré	P.255
16.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux de ravalement de façade 14 rue Raymond Poincaré	P.256
16.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 84 rue de la République	P.257
20.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Organisation d'une fête de quartier avenue Pierre Curie le 2 juillet	P.258
21.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 15 rue du Colonel Moll	P.259
21.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 106 Boulevard Emile Zola	P.260
23.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Emménagement au 46 rue de la République	P.261
23.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 23 rue de la République	P.262
23.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Rescelllement d'un tampon d'assainissement avenue Paul Déroulède	P.263
26.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux de terrassement et d'évacuation de gravats 11 rue Ernest Albert	P.264
26.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 121 boulevard Emile Zola	P.265
27.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Intervention 25 rue du Colonel Moll	P.266
27.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Pose d'un échafaudage 2 impasse du Colonel Moll	P.267
30.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux de terrassement pour l'aménagement d'une placette réservée à la circulation automobile, piétonne et la création de place de parking	P.268
30.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Création d'une place PMR rue de la Toulouse	P.269
30.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Ravalement d'une façade 3 boulevard Emile Zola	P.270
30.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Ravalement de la façade du groupe scolaire Louis Pergaud	P.271
30.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Reprise d'un mur de soutènement rue Ernest Albert	P.272
30.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux d'enfouissement de réseaux rue Edouard Grosjean	P.273
30.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 33 bis rue du Colonel Moll	P.275
30.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux dans une habitation 18 rue de Maréville	P.276
30.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Organisation d'une fête de quartier sur la placette de l'allée du Buttant	P.277
30.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux de renouvellement du réseau et des branchements particuliers de gaz impasse du Colonel Moll	P.278
30.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 4 boulevard Emile Zola	P.279
30.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 27 rue de Maréville	P.280

30.06.17	ARRETE DE CIRCULATION : Opération de grutage pour la livraison d'un SPA 145 rue Petit Arbols	P.281
----------	--	-------

Etat Civil :

07.04.17	CONCESSION DE TERRAIN : Madame Chantal VAISSIERE	P.282
28.04.17	CONCESSION DE TERRAIN : Monsieur Roland RIVES	P.283
18.05.17	CONCESSION DE TERRAIN : Monsieur Virginio MOREIRA DA SILVA	P.284
01.06.17	CONCESSION DE TERRAIN : Madame Monique GEROGES	P.285
10.06.17	CONCESSION DE TERRAIN : Monsieur et Madame Francine KELLER	P.286
12.06.17	CONCESSION DE TERRAIN : Famille HILPERT Alain et Chantal	P.287
15.06.17	CONCESSION DE TERRAIN : Monsieur Pierre KREMEUR	P.288
19.06.17	CONCESSION DE TERRAIN : Madame Denise BARTOLI	P.289
19.06.17	CONCESSION DE TERRAIN : Madame Camille BIDAULT	P.290
20.06.17	CONCESSION DE TERRAIN : Madame Annie JASINSKI	P.291
28.06.17	CONCESSION DE TERRAIN : Madame Jacqueline LYONS	P.292

**Conseil  
Municipal  
Du 29 juin 2017**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 27
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFOURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

**1- APPROBATION DU  
COMPTE DE  
GESTION 2016**

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Y. PINON

Exposé des motifs :

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Ville de Laxou de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif,
- l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

La commission municipale spécialisée "finances" réunie le 13 juin 2017 a émis un avis favorable à la présentation du Compte de Gestion 2016.

Accusé certifié exécutoire

**Délibération :**

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Finances",
- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité

4 abstentions : Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 30 juin 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA



**COMMUNE DE LAXOU**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 29 juin 2017**

**DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE**

**ARRONDISSEMENT :  
NANCY**

**CANTON :  
LAXOU**

**NOMBRE DE**

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 27
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LEGA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophé GERARDOT.

**Objet :**

**2 - ELECTION DU  
PRESIDENT DE SEANCE  
POUR L'APPROBATION  
DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2016**

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M.-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LEGA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J.-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORÉ  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

**Secrétaire de séance :** Nathalie JACQUOT

**Rapporteur :** Y. PINON

**Exposé des motifs :**

Dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président dont les fonctions se limitent à la partie de séance au cours de laquelle le compte est examiné (art. L.2121-14 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La séance du Conseil Municipal au cours de laquelle est élu ce président, est présidée par le Maire.

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Toutefois, selon le Conseil d'Etat, ces dispositions ne s'appliquent pas à l'élection du président de la séance au cours de laquelle est débattu le Compte Administratif du Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170630-238-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré procède à l'élection du président de séance pour la question relative au Compte Administratif 2016.

Yves PINON est élu Président à l'unanimité

4 abstentions : Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

Fait à Laxou le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 30 juin 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 26
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Joséphé LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFOURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT,

Objet :

3 - APPROBATION DU  
COMPTE ADMINISTRATIF  
2016

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LEGA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Y. PINON

**Exposé des motifs :**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2016 de la commune et apporte aux conseillers toutes les précisions sur les opérations qu'il contient.

Les résultats du Compte Administratif 2016 font apparaître l'exécution suivante :

	Prévu budgétaire total en €		Réalisé en €	Reste à réaliser en €
	Excédent 2015 reporté	Prévisionnel		
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0	13 500 036,50	9 844 773,01	0,00
Recettes	2 591 716,50	10 908 320,00	11 231 205,28	0,00
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0	2 031 920,00	1 318 300,50	226 030,00
Recettes	1 342 776,88	3 135 921,50	496 140,28	51 640,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

Compte-tenu des ~~résultats dégagés lors de la clôture de l'exercice 2015~~, le résultat à affecter de l'exercice 2016 est de 520 616,66 euros en investissement et de 3 978 148,77 euros en fonctionnement.

Les résultats repris au Budget Primitif 2017, selon le vote de la délibération en date du 30 mars 2017, étaient ceux arrêtés au 13 mars 2017.

La commission municipale spécialisée "finances" réunie le 13 juin 2017 a émis un avis favorable à la présentation du Compte Administratif 2016.

**Délibération :**

Le Maire se retirant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, placé sous la présidence du Président élu pour cette partie de séance, approuve l'avis émis par la commission municipale et se prononce sur les points suivants :

- Prend acte de la présentation faite du Compte Administratif ci-joint,
- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives aux :
  - reports à nouveau
  - résultat de fonctionnement de l'exercice
  - fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie
  - débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
  - reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Adoptée à l'unanimité

4 abstentions : Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 30 juin 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 27
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFOURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

**4- AFFECTATION DES  
RESULTATS DE  
L'EXERCICE 2016**

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme G. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Y. PINON

**Exposé des motifs :**

L'assemblée délibérante doit constater les résultats et décider simultanément, en cas de solde positif, de l'affectation du résultat qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

Il est rappelé que les résultats du Compte Administratif 2016 de la Commune ont été repris lors du vote du budget 2017 au cours de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2017, pour un montant de 3 978 148,77 € en fonctionnement et de 520 616,66 € en investissement.

Aucune régularisation de mandats et recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement n'a été effectuée à la demande de la Trésorerie Principale de Maxéville, poste comptable.

Les résultats 2016 définitifs se présentent donc comme suit :

Excédent de la section d'investissement : 520 616,66 €

Déficit de financement des reports : 174 390,00 €

Excédent de la section de fonctionnement : 3 978 148,77 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Réception par le préfet : 30/06/2017	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016	1 386 432,27
EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ (2015)	2 591 716,50
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 978 148,77</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2016	- 822 160,22
EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ (2015)	1 342 776,88
<b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>520 616,66</b>
REPORTS	
DÉPENSES	226 030,00
RECETTES	51 640,00
<b>DÉFICIT DE FINANCEMENT DES REPORTS</b>	<b>- 174 390,00</b>
Solde d'investissement après affectation	520 616,66
Solde de fonctionnement après affectation	3 978 148,77
<b>EXCÉDENT GLOBAL APRES AFFECTATION</b>	<b>4 498 765,43</b>

La commission municipale spécialisée "finances" réunie le 13 juin 2017 a émis un avis favorable à l'affectation des résultats de l'exercice 2016.

**Délibération :**

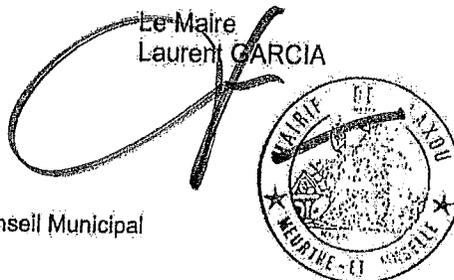
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, entend les résultats du Compte Administratif 2016, approuve l'avis émis par la commission municipale et confirme l'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de 2016 et des excédents.

Adoptée à l'unanimité

4 abstentions : Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

Fait à Laxou, le \

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 30 juin 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 Juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 30
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

5- ADMISSION EN NON-VALEUR

PROCURATIONS :

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORÉ  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Y. PINON

Exposé des motifs :

Madame la Trésorière Principale de Maxéville a adressé à la Ville de LAXOU deux états de créances irrécouvrables constatées au cours des années précédentes. Les créances irrécouvrables correspondent à des titres émis de bon droit par la commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public.

A la lecture des informations transmises par la Trésorerie de Maxéville, il est fait état :

- des créances admises en non-valeur suite à « des demandes de renseignements négatives », des « PV de carence » ou des « combinaisons infructueuses d'actes », malgré la réalisation de toutes les diligences possibles en la matière. Ces créances pourront éventuellement faire l'objet d'un recouvrement ultérieur, selon le cas, si les débiteurs sont retrouvés et/ou reviennent « à meilleurs fortune »,
- des créances « éteintes » faisant suite à une décision judiciaire (« surendettement », « effacement de dette » ou « clôture pour insuffisance d'actif ») qui met fin à toute poursuite et tout recouvrement. Ces créances sont juridiquement « éteintes ».

Le détail des créances irrécouvrables est présenté ci-dessous par budget, par nature et par année d'émission des titres de recettes d'origine :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

Années	Budget principal	
	Créances éteintes € TTC	Créances en non-valeur € TTC
2008		147,90 €
2010		29,00 €
2011	137,50 €	
2012	337,50 €	
2013		66,60 €
2014		736,58 €
2015		485,63 €
2016		729,83 €
<b>Total</b>	<b>475,00 €</b>	<b>2 195,54 €</b>

La commission municipale spécialisée "finances" réunie le 13 juin 2017 a émis un avis favorable à l'admission en non-valeur des créances ci-dessus constatées.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée « finances »,
- admet en non-valeur les créances éteintes selon l'état transmis et arrêté par la Trésorerie en date du 18 Décembre 2015,
- admet en non-valeur les titres irrécouvrables selon l'état transmis et arrêté par la Trésorerie en date du 11 Avril 2017 et 18 Avril 2017.

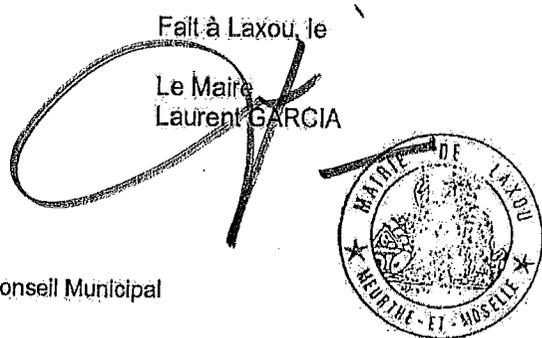
Les dépenses correspondantes sont prévues sur le budget primitif 2017 à l'article 6541 « créances en non-valeur » et 6542 « créances éteintes ».

Adoptée à l'unanimité

1 abstention : Valérie EPHRITIKHINE

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 30 juin 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

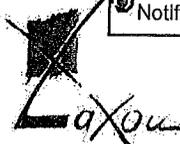
et de la publication le

À Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017  
Notification : 30/06/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE  
  
ARRONDISSEMENT :  
NANCY  
  
CANTON :  
LAXOU

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 27
- Procurations : 09
- Absents : 02

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Joséphé LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anné-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFOURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHÔMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :  
  
**6- DECISION  
MODIFICATIVE N°1**

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M.-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHJTE ayant donné procuration à M. J.-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Y. PINON

**Exposé des motifs :**

Considérant qu'il y a donc lieu de procéder à des ajustements budgétaires,

La commission municipale spécialisée "Finances", réunie le 13 juin 2017, a émis un avis favorable à l'adoption de cette décision modificative.

SOUS FONCTION	ARTICLE	SERVICE	LIBELLÉ	DÉPENSES EN €		RECETTES EN €	
				BAISSE DES DÉPENSES	HAUSSE DES DÉPENSES	BAISSE DES RECETTES	HAUSSE DES RECETTES
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>							
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>				<b>1 870,00</b>	<b>4 970,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 100,00</b>
112	21578	080	Acquisition de matériel de voirie pour la Police Municipale		1 800,00		
01	020	010	Dépenses imprévues	1 800,00			
212	2183	020	Acquisitions matériel informatique écoles élémentaires	70,00			

Accusé certifié exécutoire

212	2188	020	Acquisitions autres matériels et logiciels informatiques	70,00	
01	021	010	Excédent d'investissement		3 100,00
112	21578	080	Acquisitions autres matériels voirie	3 100,00	

SOUS FONCTION	ARTICLE	SERVICE	LIBELLÉ	DÉPENSES EN €		RECETTES EN €	
				BAISSE DES DÉPENSES	HAUSSE DES DÉPENSES	BAISSE DES RECETTES	HAUSSE DES RECETTES
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>63 140,00</b>	<b>229 140,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>183 000,00</b>
01	022	010	Dépenses Imprévues	35 000,00			
01	722	010	Travaux en Régie			12 000,00	
020.1	678	010	Autres charges exceptionnelles		18 000,00		
01	7411	010	D.G.F. Dotations de base				67 600,00
01	74123	010	Dotation de Solidarité Urbaine				82 500,00
01	74127	010	Dotation Nationale de Péréquation			5 000,00	
020.1	658	010	Charges Diverses de Gestion Courante		1 000,00		
023	6237	180	Publications		2 000,00		
023	6237	020	Publications	200,00			
20	6237	020	Publications	800,00			
61	6237	100	Publications	1 000,00			
823	6237	050	Publications	500,00			
020.1	6228	011	Rémunérations et honoraires	6 000			
020.1	6218	011	Personnel extérieur (CDG)		10 000,00		
020.1	6331	011	Versement de transport		1 400,00		
020.1	6332	011	Versement FNAL		700,00		
020.1	6336	011	Cotisations CNFPT et CDG		1 650,00		
020.1	64111	011	Rémunération principale titulaires		40 000,00		
020.1	64112	011	NBI, SFT & Indemnités résidence		1 600,00		
020.1	64118	011	Autres indemnités personnel titulai.		2 800,00		
020.1	6451	011	Cotisations URSSAF		10 800,00		
020.1	6453	011	Cotisations retraite		13 000,00		
020.1	6478	011	Autres charges sociales		1 000,00		
020.1	6488.2	011	Autres charges (Gras Savoie)		6 000,00		
020.6	6184	011	Versement organismes formation	8 000,00			
020.6	6331	011	Versement transport		800,00		
020.6	6332	011	Versement FNAL		100,00		
020.6	64118	011	Autres indemnités Personnel titul.		1 500,00		
020.6	6451	011	Cotisations URSSAF		5 000,00		
20	6332	011	Versement FNAL		100,00		
20	64111	011	Rémunération personnel titulaire		5 000,00		
211	6331	011	Versement transport		500,00		
211	6332	011	Versement FNAL		100,00		
211	6336	011	Cotisations CNFPT & CDG		200,00		
211	64118	011	Autres indemnités personnel titul.		1 000,00		
212	64131	011	Rémunération pers.non-titul;		4 000,00		
255.0	6331	011	Versement transport		500,00		
255.0	6332	011	Versement FNAL		200,00		
255.0	6336	011	Cotisations CNFPT et CDG		500,00		

## Accusé certifié exécutoire

30	64111	011	Rémunération principale titulaire		1 000,00	
33.3	6331	011	Versement transport		200,00	
33.3	64111	011	Rémunération principale titulaire		3 000,00	
33.4	64118	011	Autres indemnités personnel titul.		500,00	
415	6331	011	Versement transport		250,00	
415	6332	011	Versement FNAL		50,00	
415	6336	011	Cotisations CNFPT & CDG		250,00	
415	64111	011	Rémunération principale titulaire		14 000,00	
415	64112	011	NBI, SFT & Indemnité résidence		500,00	
415	64118	011	Autres indemnités personnel titul.		2 000,00	
415	6451	011	Cotisations URSSAF		2 500,00	
415	6453	011	Cotisations caisses de retraite		4 300,00	
813	6331	011	Versement transport		100,00	
813	64118	011	Autres indemnités personnel titul.		1 500,00	
823	6331	011	Versement transport		400,00	
823	6332	011	Versement FNAL		150,00	
823	6336	011	Cotisations CNFPT & CDG		200,00	
823	64111	011	Rémunération personnel titulaire		16 000,00	
823	64112	011	NBI, SFT & Indemnité résidence		100,00	
823	64118	011	Autres indemnités personnel titul.		3 000,00	
823	6451	011	Cotisations URSSAF		2 000,00	
823	6453	011	Cotisations caisses de retraite		3 550,00	
020.1	6419.1	011	Remb.rémunérat.personnel (GS)			25 000,00
312.1	6237	110	Publications EDSB	2 300,00		
312.1	6288	110	Autres services extérieurs EDSB	950,00		
312.1	6257	110	Réception EDSB	190,00		
311	6288	110	Autres services express, musicale		2 940,00	
311	6574	110	Subvent.fonctmt.express.musicale		500,00	
020.1	6064	200	Fournitures administratives (toner)		500,00	
020.6	74712	011	Remboursement Emplois Avenir			1 000,00
33.1	7083	010	Locations salles des fêtes			1 500,00
33.4	7083	010	Locations CILM			1 300,00
33.4	7788	010	CILM - Produits exceptionnels			1 300,00
411.1	7788	010	Salle Sports Produits exceptionnels			1 300,00
70	7788	010	Produits exceptionnels divers			1 500,00
520.0	657362	010	Subvention fonctionnement CCAS		34 000,00	
112	6237	080	Publications	500,00		
112	6257	080	Réceptions	600,00		
112	6135	080	Locations mobilières	2 000,00		
01	023	010	Excédent de fonctionnement		3 100,00	

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Finances" réunie le 13 juin 2017,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits cités ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

4 abstentions : Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170630-242-2017-DE

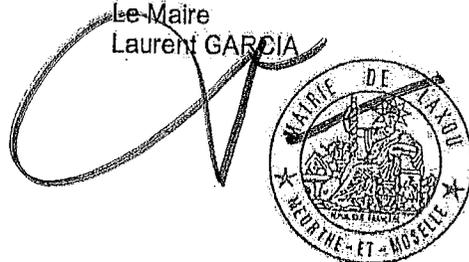
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 30 juin 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

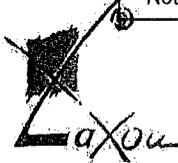
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 Juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFOURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

7- INTEGRATION D'UN  
TERRAIN A L'INVENTAIRE  
COMMUNAL

PROCURATIONS :

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M.-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J.-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BERÉHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Y. PINON

Le terrain cadastré en section AM N° 587, sis au lieu-dit Bois Gronée à Laxou, propriété de la commune depuis 1994, doit être intégré dans l'inventaire communal afin de procéder aux écritures comptables nécessaires liées à sa cession. Ce bien a été vendu à un particulier par acte notarié en date du 25 octobre 2013 pour un montant de 2 600 €.

La commission municipale spécialisée "finances" réunie le 13 juin 2017 a émis un avis favorable.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée,
- intègre ce bien dans l'inventaire de la commune à sa valeur de cession, qui s'élève à 2 600 €.

Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170630-243-2017-DE

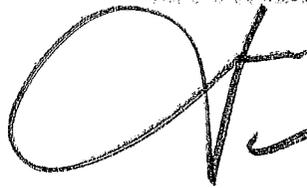
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 30 juin 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 Juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFOURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

**8- APPROBATION DU  
RAPPORT DE LA  
COMMISSION  
D'ÉVALUATION DES  
CHARGES TRANSFERÉES  
(CLECT) COMPÉTENCE  
PROMOTION DU  
TOURISME**

PROCURATIONS :

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M.-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J.-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : M. le Maire

Exposé des motifs :

L'article L 5217-2 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 dispose que les métropoles exercent de plein droit la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

Tirant les conséquences de cette évolution législative, le conseil de la Métropole du Grand Nancy a décidé, par délibération en date du 4 novembre 2016 adoptée à l'unanimité, de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, un office de tourisme métropolitain au sens de l'article L 134-1-1 du code du tourisme par transformation de l'office de tourisme de la Ville de Nancy.

Le conseil a également décidé de constituer la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) chargée de procéder à l'évaluation du montant de la charge financière transférée à la Métropole et du niveau de compensation afférent.

La commission compte 31 membres, dont 22 représentants des communes, soit 1 membre par commune de moins de 30 000 habitants et 3 membres pour la Ville de Nancy, ainsi que 9 membres issus du conseil métropolitain.

Elle s'est réunie vendredi 21 avril 2017 pour se prononcer sur l'évaluation des charges et l'attribution de compensation ajustée qui lui ont été soumises.

La CLECT a ainsi adopté à l'unanimité le rapport joint en annexe à la présente délibération. Le montant des charges transférées à la Métropole au titre de la transformation de l'office de tourisme de la Ville de Nancy en office métropolitain a été évalué à la somme de 715.000€, correspondant aux dépenses engagées au titre dernier exercice budgétaire communal (2016).

Accusé certifié exécutoire

Cette somme viendra en déduction de l'attribution de compensation versée annuellement par la Métropole à la ville de Nancy, qu'elle est ainsi ramenée à 21.052,400 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre est appelé à se prononcer, dans les conditions de majorité simple, sur les conclusions de ce rapport,

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-2,

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport définitif de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), réunie le 21 avril 2017, annexé à la présente délibération,

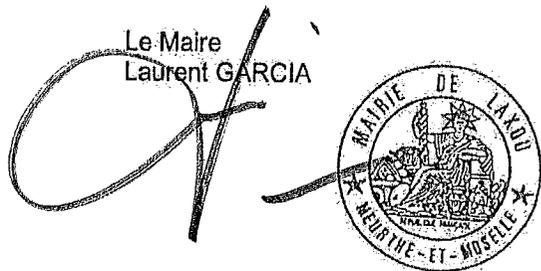
Considérant que ce rapport, qui a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Métropole, a été adopté à l'unanimité par les membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) le 21 avril 2017,

- approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 21 avril 2017, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur les charges transférées à la Métropole du Grand Nancy dans le cadre de la compétence « Promotion du tourisme, y compris création d'offices de tourisme » et proposant une révision de la dotation de compensation attribuée annuellement à la Ville de Nancy ;
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération, et notamment à signer toute pièce en la matière.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 30 juin 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

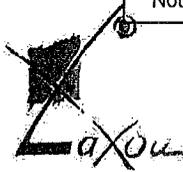
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

**9- RENOUELEMENT DE  
LA CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE  
FINANCEMENT AVEC LA  
CAISSE D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES DE  
MEURTHE-ET-MOSELLE**

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : M. le Maire

Exposé des motifs :

Une convention de prestations de service avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement a été signée le 25 septembre 2014.

Concernant le dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant, une convention d'objectifs et de financement pour l'aide spécifique rythmes éducatifs « Asre » a, quant à elle, été signée le 30 septembre 2014 couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 décembre 2016.

La convention étant arrivée à échéance au 31 décembre 2016, il convient de la renouveler, car cette contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales permet de bénéficier de l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs pour les activités du dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant.

La Commission municipale spécialisée « Affaires scolaires et périscolaires », réunie le 10 octobre 2016, propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'objectifs et de financement jointe afin de bénéficier de l'« Asre ».

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la Convention d'objectifs et de financement jointe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170630-245-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 30 juin 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

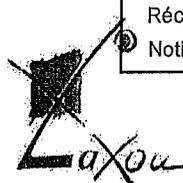
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Naima BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFournier, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

**10- DISPOSITIF  
D'AMENAGEMENT DU  
TEMPS DE L'ENFANT -  
CONVENTIONS  
D'ANIMATIONS  
SPORTIVES,  
CULTURELLES OU  
LUDIQUES**

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON.  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : M. le Maire

**Exposé des motifs :**

Pour assurer le bon fonctionnement au cours de l'année scolaire 2017/2018, du dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant dans le cadre des rythmes scolaires en vigueur à Laxou depuis 1995, il est nécessaire de faire appel à certains organismes associatifs, clubs sportifs ou structures pour animer des activités sportives, culturelles ou ludiques dispensées aux enfants des écoles de Laxou.

Les activités se dérouleront du lundi 4 septembre 2017 au vendredi 6 juillet 2018 inclus selon le calendrier scolaire national.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes, les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au budget 2017 et seront inscrits pour le budget 2018.

Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170630-246-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 30 juin 2017

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

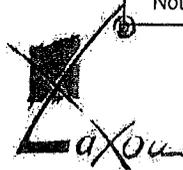
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFOURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

11- CARTE SCOLAIRE  
2017/2018 :  
MODIFICATION

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M.-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J.-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : M. le Maire

**Exposé des motifs :**

De nouveaux immeubles à usage d'habitation sont en cours de construction sur le territoire laxovien.

Ces nouveaux secteurs d'habitation, tels que l'ancien site « Saint-Joseph » ou encore anciennement « Nouvélec » doivent être « rattachés » à des groupes scolaires. Il convient de les définir.

La commission municipale spécialisée « Affaires Scolaires et Périscolaires », réunie le 22 mars dernier, a étudié cette sectorisation scolaire et propose d'apporter les modifications en conséquence.

La liste des périmètres scolaires jointe prend en compte ces modifications.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170630-247-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

Adresse	Ecole	Adresse	Ecole
8 mai (rue du)	ZOLA	Jacquot DeFrance (rue)	ZOLA
Abbé Didelot (rue)	HUGO	Jardins (impasse des)	HUGO
Affouages (rue des)	PERGAUD	Jean-Jacques Rousseau (rue)	ZOLA
Algujillettes (bld des)	HUGO	Jet d'eau (place du)	PERGAUD
Alre (allée de l')	SCHWEITZER	Jules Ferry (rue)	PERGAUD
Alzette (allée de l') Maxéville	SCHWEITZER	Lavaux (rue de)	PERGAUD
Arbols (chemin)	PERGAUD	Libération (av. de la)	ZOLA
Aristide Briand (rue)	ZOLA	Liberté (place de la)	PERGAUD
Ariots (Impasse de l' et résidence)	HUGO	Louis Pergaud (rue)	PERGAUD
Asnée (rue de l')	HUGO	Luxembourg (rue du)	HUGO
Baselgny (allée du)	PERGAUD	Maréville (rue de)	HUGO
Bâtiment Alsace	HUGO	Maïus Plant (rue)	ZOLA
Bâtiment Anjou	HUGO	Marronniers (impasse des)	ZOLA
Bâtiment Argonne	ZOLA	Médreville (allée de )	ZOLA
Bâtiment Artois	HUGO	Mesé (rue de la)	SCHWEITZER
Bâtiment Bourgogne	ZOLA	Mi-lès-Vignes (rue)	ZOLA
Bâtiment Bretagne	HUGO	Mine (impasse de la)	PERGAUD
Bâtiment Champagne	HUGO	Mirabelles (allée)	HUGO
Bâtiment Dauphiné	HUGO	Mortagne (rue de la)	SCHWEITZER
Bâtiment Flandre	HUGO	Moselle (rue de la)	SCHWEITZER
Bâtiment Hainaut	ZOLA	Moselotte (rue de la)	SCHWEITZER
Bâtiment Lorraine	HUGO	Mouzon (rue du)	SCHWEITZER
Bâtiment Normandie	HUGO	Neuve (allée)	ZOLA
Bâtiment Picardie	HUGO	Noyers (allée des)	HUGO
Bâtiment Printemps-Automne	HUGO	Observatoire (Allée de l')	PERGAUD
Bâtiment Provence	HUGO	Ormain (rue de l')	SCHWEITZER
Bâtiment Savoie	HUGO	Ome (rue de l') Maxéville	SCHWEITZER
Bâtiment Touraine	HUGO	Othain (allée de) Maxéville	SCHWEITZER
Beauregard (allée de)	PERGAUD	Pasteur (rue)	PERGAUD
Bel Air (rue)	ZOLA	Paul Bert (rue)	PERGAUD
Belges (place des)	HUGO	Paul Déroulède (av.)	ZOLA
Berdaines (allée des)	PERGAUD	Petit Arbols (rue du)	PERGAUD
Bouffiers (avenue) 101 - 103 - 105 et 413 et suite	PERGAUD	Pierre Curia (Av.)	ZOLA
Butiant (allée du)	SCHWEITZER	Plateau (rue du)	PERGAUD
Capucines (Square des)	ZOLA	Platelle (rue de la)	HUGO
Carriers (allée des)	PERGAUD	Poiriers (allée des)	HUGO
Castelnau (rue de ) n°36 - 49 - 51	HUGO	Pol Choné (rue)	ZOLA
Cénacle (allée du)	PERGAUD	Prébols (Allée de)	PERGAUD
Chambay des Alls	HUGO	Près du Puits (rue)	PERGAUD
Charoambeau (allée et sentier)	ZOLA	Président Schumann (rue du)	HUGO
Charles Gide (rue)	HUGO	Pressoir (rue du)	PERGAUD
Clos (rue des)	PERGAUD	Printemps Automne (Impasse)	HUGO
Colonel Moll (impasse et rue)	ZOLA	Raymond Poincaré (rue)	ZOLA
Corvée (rue de la)	PERGAUD	Remparts (sentier)	PERGAUD
Croix Saint-Claude (rue de la)	PERGAUD	République (rue de la)	PERGAUD
Docteur Archambault (rue du)	HUGO	Résidence Europe	ZOLA
Domaine des Hautes Terres	HUGO	Résidence Hardeval	ZOLA
Eduard Grosjean (rue)	PERGAUD	Rupt du Mad (allée du)	SCHWEITZER
Eduard Herriot (rue)	HUGO	Saint Arlant (sentier)	PERGAUD
Egalité (rue)	PERGAUD	Sainte Anne (Avenue)	ZOLA
Embanle (rue de l')	HUGO	Saône (rue)	SCHWEITZER
Emile Gallé (rue)	ZOLA	Sapinière (rue de la)	PERGAUD
Emile Zola (bld)	ZOLA	Saulx (allée de la)	SCHWEITZER
Ernest Albert - du 121 au 145 et du 104 au 124	ZOLA	Sydney Bechet	PERGAUD
Ernest Albert (rue) - du 1 au 119 et du 2 au 102	PERGAUD	Tarrée (rue de la)	PERGAUD
Ernest Renan (rue)	PERGAUD	Terrasse des Voëges	PERGAUD
Europe (av. de l') n° 2 - 4 - 5 - 6	HUGO	Tonneliers (impasse des)	ZOLA
Foch (boulevard du Maréchal)	ZOLA	Toulouse (rue de la)	PERGAUD
Fontenelle (rue de la)	PERGAUD	Verdurette (allée de la)	SCHWEITZER
Forestiers (rue des)	PERGAUD	Violoire (place de la )	ZOLA
Forêt (rue de la)	PERGAUD	Victor Hugo (rue)	HUGO
Four (rue du)	PERGAUD	Villas d'Arbols (impasse)	PERGAUD
Fourasée (allée des)	PERGAUD	Villers (route de)	HUGO
Franché Comté (tour)	HUGO	Voltaire (rue)	ZOLA
Grand parc (rue du)	SCHWEITZER	Woëvre (allée de)	PERGAUD
Hardeval (boulevard de ) - du 1 au 39 et du 2 au 34	ZOLA	Woigt (allée du) Maxéville	SCHWEITZER
Hardeval (boulevard de) - du 41 au 107 et du 36 au 130	HUGO	Choix de l'école sur le quartier du Champ-le-Bœuf	
Haye (Allée de)	PERGAUD	Grand Parc (rue du)	
Heubach (rue de)	HUGO	Mortagne (rue de la )	
Ile de France (pavillon)	HUGO	Moselle (rue de la)	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170630-247-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

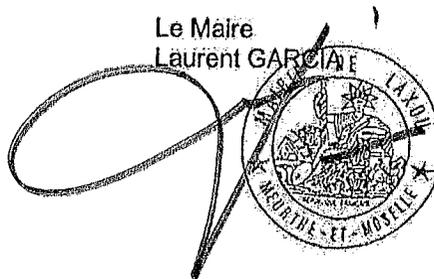
**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification de la carte scolaire émise par la commission municipale spécialisée à compter de septembre 2017, prenant en compte les nouvelles constructions en cours.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 30 juin 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 Juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Joséphé LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFOURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

**12- RESTAURATION  
SCOLAIRE -  
ACTUALISATION DES  
TARIFS A COMPTER DU  
1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2017**

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M.-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J.-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : M. le Maire

**Exposé des motifs :**

Par délibération en date du 12 juin 2014, la tarification mensuelle du service de restauration scolaire a été arrêtée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, selon le détail ci-dessous :

	4 repas/semaine	3 repas/semaine	2 repas/semaine	1 repas/semaine
Tarif normal	68,40 €	51,30 €	34,20 €	17,10 €
Tarif réduit	51,00 €	38,25 €	25,50 €	12,75 €
Tarif majoré	77,20 €	57,90 €	38,60 €	19,30 €
Tarif avec panier repas fourni				2,65 €
Tarif pour repas occasionnel				5,20 €

La commission municipale spécialisée « Affaires Scolaires et Périscolaires », réunie le 22 mars dernier, propose d'actualiser comme suit la participation mensuelle demandée aux familles. Cette actualisation s'appliquera dès la prochaine rentrée scolaire 2017/2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170630-248-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

**Proposition de nouvelle tarification à compter de septembre 2017, les tarifs 2014 n'ayant pas été modifiés depuis cette date :**

	4 repas/semaine	3 repas/semaine	2 repas/semaine	1 repas/semaine
Tarif normal	69,80 €	52,35 €	34,90 €	17,45 €
Tarif réduit	52,00 €	39,00 €	26,00 €	13,00 €
Tarif majoré	78,80 €	59,10 €	39,40 €	19,70 €
Tarif avec panier repas fourni				2,70 €
Tarif pour repas occasionnel				5,30 €

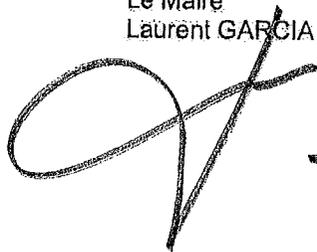
**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition d'actualisation des différents tarifs de restauration scolaire émise par la commission municipale spécialisée, à compter de septembre 2017, telle que présentée ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 30 Juin 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

**13- GARDERIE  
PERISCOLAIRE –  
ACTUALISATION DES  
TARIFS A COMPTER DU  
1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2017**

PROCURATIONS :

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHÏTE ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORÉ  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : M. le Maire

Exposé des motifs :

Par délibérations en date des 12 juin et 18 septembre 2014, la tarification mensuelle du service de garderie périscolaire a été arrêtée, selon le détail ci-dessous :

Nombre de prestations par semaine	5	4	3	2	1
	Matin				
Toutes les écoles	18,50 €	14,80 €	11,10 €	7,40 €	3,70 €
	Mercredi				
Ecoles préélémentaires		11h45 – 12h30			3,60 €
	Soir				
Ecoles préélémentaires					
16h00 – 16h30		11,20 €	8,40 €	5,60 €	2,80 €
16h00 – 17h00		21,60 €	16,20 €	10,80 €	5,40 €
16h00 – 18h30		54,20 €	40,65 €	27,10 €	13,55 €
Ecoles élémentaires					
17h00 – 18h30		43,00 €	32,25 €	21,50 €	10,75 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Tarif Net de l'URR 30/06/2017

Matin	2,20 €
Soir	5,00 €

La commission municipale spécialisée « Affaires Scolaires et Périscolaires », réunie le 22 mars dernier, propose d'actualiser comme suit la **participation mensuelle** demandée aux familles. Cette actualisation s'appliquera dès la prochaine rentrée scolaire 2017/2018.

Nombre de prestations par semaine	5	4	3	2	1
Matin					
Toutes les écoles	19,10 €	15,28 €	11,46 €	7,64 €	3,82 €
Mercredi					
Ecoles préélémentaires	11h45 - 12h30				3,70 €
Soir					
Ecoles préélémentaires					
16h00 - 16h30		11,60 €	8,70 €	5,80 €	2,90 €
16h00 - 17h00		22,40 €	16,80 €	11,20 €	5,60 €
16h00 - 18h30		55,80 €	41,85 €	27,90 €	13,95 €
Ecoles élémentaires					
17h00 - 18h30		44,40 €	33,30 €	22,20 €	11,10 €

	Tarif ticket à l'unité
Matin	2,30 €
Soir	5,15 €

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions d'actualisation des différents tarifs de garderie périscolaire émises par la commission municipale spécialisée, à compter de septembre 2017, telles que présentées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le  
 Le Maire  
 Laurent GARCIA

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
 Fait à Laxou, le 30 juin 2017  
 Certifiée exécutoire  
 Compte tenu de la transmission  
 En préfecture le  
 et de la publication le

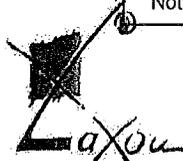
A Laxou, le

Le Maire,  
 Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

14- RESTAURATION  
SCOLAIRE –  
MODIFICATION DU  
REGLEMENT INTERIEUR

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : M. le Maire

**Exposé des motifs :**

Le règlement intérieur, qui fixe les mesures générales applicables au service de restauration scolaire, a été modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2014, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

La commission municipale spécialisée « Affaires Scolaires et Péri-scolaires » réunie le 22 mars 2017 propose les modifications suivantes, à compter de septembre 2017, afin de répondre au mieux aux interrogations des familles au sujet du fonctionnement du service de restauration scolaire.

Des précisions ont donc été apportées concernant :

- les différents modes d'inscriptions des enfants et délais maximum à respecter,
- les modalités de calculs des forfaits mensuels et des conditions de paiement des factures,
- l'obligation d'impliquer la commune dans la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires ou devant suivre un traitement médical, pour permettre au personnel communal d'administrer des médicaments aux enfants concernés durant les temps d'accueil périscolaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170630-250-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions émises par la commission municipale spécialisée qui s'est tenue le 22 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 30 juin 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017  
Notification : 30/06/2017

COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 30
- Procureurs : 09
- Absents : 02

Objet :

**15- ATTRIBUTION DU  
MARCHÉ  
D'EXPLOITATION DES  
INSTALLATIONS  
THERMIQUES DES  
BATIMENTS COMMUNAUX**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Joséphé LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : M. le Maire

Exposé des motifs :

Un appel d'offres (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics) a été lancé en vue du renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux dont le terme est fixé au 30 septembre 2017.

L'exploitation des installations de chauffage communales nécessite de recourir à des entreprises spécialisées. Afin d'optimiser cette gestion, une démarche pluriannuelle avec un cocontractant garantit un suivi optimal des installations et du matériel.

Les contrats passés sur les différents sites sont selon leurs utilisations de type, MT (Marché Température), MC (Marché Compteur), CP (Combustible et Prestation) soit de type PF (Prestation et Forfait)

Les contrats comprennent suivant leur nature, les prestations suivantes :

- P1 Energie : refacturation du combustible nécessaire à la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, fournie par Direct énergie dans le cadre du groupement de commande relatif à l'achat de gaz.
- P2 : Maintenance et contrôles réglementaires : prestations de conduite, maintenance, entretien, suivi des installations de génie climatique et contrôles réglementaires des installations exploitées.
- P3 Offre de base : Maintien Remise en Etat : (MRE).

Accusé certifié exécutoire

P3 Variante : **Maintien Remise en Etat (MRE) et RENouvellement (REN) (MRE+REN)**

Réception par le préfet : 30/06/2017  
Notification : 30/06/2017

Une annonce a été publiée, au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics ainsi que sur la plateforme communautaire des marchés publics.

Le marché est constitué de deux lots comme suit :

Lot n°1 : Bâtiments administratifs / gymnases / crèches.

Lot n°2 : Bâtiments scolaires et sociaux culturels.

Le marché est conclu pour une durée de cinq ans non renouvelable. Le démarrage effectif des prestations débute le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 juin 2017 et a attribué les lots aux entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Au titre du lot n°1, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre avec le P3 offre de base (MRE) de la société SAS VEOLIA ENERGIE FRANCE pour un montant de 410 992,80 € HT pour la durée du marché.

Au titre du lot n°2, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre avec le P3 variante (MRE+REN) de la société SOLOREC SAS pour un montant de 598 196,95 € HT pour la durée du marché.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec l'entreprise SAS VEOLIA ENERGIE FRANCE pour le lot n°1 et l'entreprise SOLOREC SAS pour le lot n°2.

Adoptée à l'unanimité

Pierre CANTUS ne prend pas part au vote.

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 30 juin 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

Objet :

**16- RESEAU CO-LIBRIS.  
RENOUVELLEMENT DE  
LA CONVENTION DE  
MUTUALISATION DE  
MOYENS POUR LES  
ANNEES 2015/2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : M. le Maire

**Exposé des motifs :**

Le réseau Co-libris est le dispositif de mutualisation du logiciel de gestion de bibliothèques des villes de Laxou, Maxéville, Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Saint-Max, et de la Métropole du Grand Nancy (conservatoire national de région, centre de documentation du musée des Beaux-Arts de Nancy et bibliothèque du Musée Lorrain). Il permet la mise en commun du catalogue en ligne et de services en ligne des bibliothèques, ainsi que la circulation des publics entre bibliothèques, grâce à une carte d'inscription commune.

Mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2013, il repose sur une convention triennale (mars 2012-mars 2015).

Cette convention n'a pu être renouvelée en 2015 et plusieurs réunions ont été nécessaires au cours de l'année 2016 pour redéfinir les modalités de fonctionnement du réseau, la part contributive de chacun des membres et l'articulation nécessaire avec le projet de création de la Bibliothèque Numérique de Référence, laquelle permettra notamment l'emprunt de ressources numériques en ligne.

Un projet de convention a été validé par le comité de pilotage du réseau le 7 avril 2017.

Il organise les éléments suivants :

- rôles des différents acteurs, entre collectivités et métropole,
- gouvernance,
- dispositions financières et nouvelle clé de répartition.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

Les achats communs réalisés en sections d'investissement et de fonctionnement pour le compte du réseau de lecture sont refacturés par la Métropole du Grand Nancy aux membres du réseau. La répartition de ces dépenses est calculée au prorata du nombre de prêts effectués par l'ensemble des abonnés d'une bibliothèque dans l'ensemble des bibliothèques du réseau. La participation de la ville de Laxou est fixée à hauteur de 11,5% des dépenses globales.

La convention, proposée pour la période allant de mars 2015 à décembre 2016, pourra être tacitement renouvelée jusqu'en décembre 2017.

La commission municipale spécialisée « Politique culturelle », réunie le 9 juin 2017, a émis un avis favorable au projet de convention qui lui a été présenté.

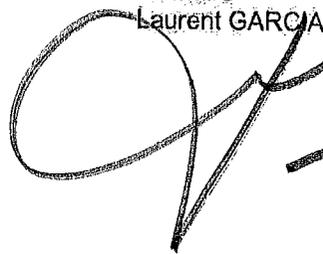
**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation de moyens concernant le réseau Co-libris, selon le projet ci-joint,

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 30 juin 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

À Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

Objet :

**17- ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A  
L'ASSOCIATION  
LECTURIQUE**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Annie-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAJLLET ayant donné procuration à Mme M-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TACHITE ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : M. le Maire

**Exposé des motifs :**

Les statuts de l'Association LECTURIQUE, stipule que cette association, créée en 1982, a pour but de « susciter et animer toute recherche et toute action qui ont pour visée la promotion de la lecture, et de toutes les pratiques culturelles s'y rapportant ».

Afin de s'approcher toujours davantage du public éloigné de la lecture, l'association LECTURIQUE a mis en service le bus Chocolecture. Sillonant les quartiers de l'agglomération nancéenne, pendant les vacances scolaires, ce bus est aménagé pour la lecture des enfants de 5 à 12 ans, avec un bar pour la gourmandise.

L'association LECTURIQUE propose de mettre le bus Chocolecture à la disposition des Laxoviens en l'installant chaque semaine sur le quartier du Champ-le-Bœuf, pendant une partie des vacances scolaires d'été, de la mi-juillet à la mi-août.

L'association LECTURIQUE propose également d'installer le bus Chocolecture sur Laxou après la période estivale, pendant les vacances scolaires dites de la Toussaint et celles de fin d'année.

Pour mener à bien son projet, elle sollicite une subvention exceptionnelle.

La commission municipale spécialisée « Politique culturelle », réunie le 9 juin 2017, a proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € (trois cents euros) à l'association LECTURIQUE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170630-253-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

**Délibération :**

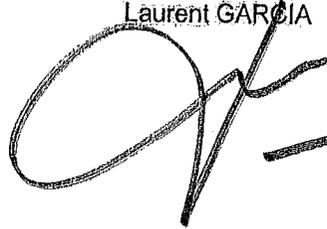
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € (*trois cents euros*) à l'association LECTURIQUE.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 30 juin 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUEROUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

**18- BIBLIOTHEQUE-  
MEDIATHEQUE GERARD  
THIRION. APPROBATION  
D'UNE LISTE DE  
DOCUMENTS A RETIRER  
DE L'INVENTAIRE**

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGUEROUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M.-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J.-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : M. le Maire

**Exposé des motifs :**

La superficie limitée des espaces de stockage oblige la bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion à retirer régulièrement des documents de ses rayons.

Afin d'éliminer les livres de façon raisonnée, la municipalité a choisi de ne conserver qu'un exemplaire de chaque titre figurant à son catalogue et d'éliminer les titres en doublon. Ceux-ci correspondent aux achats de « best-sellers » demandés par de nombreux usagers des deux sites, aux rééditions successives et aux dons de particuliers. Ces doublons, qu'il n'est pas utile de garder, peuvent être retirés des collections.

Par ailleurs, les cassettes VHS documentaires et les CD Rom sont devenus obsolètes. Ils ne sont plus empruntés depuis plusieurs années et encombrant les réserves.

Pour mémoire, la municipalité met régulièrement en vente des livres, au profit notamment de la ville malienne d'Anderamboukane, jumelée avec Laxou.

La bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion propose donc des listes de documents à supprimer de son inventaire. Après avoir été administrativement éliminés, ils seront mis en vente au prix de 0,25 €, 0,50 €, 1 €, 2 €, 3 €, 5 € et 10 €, ou mis au pilon, selon leur valeur et leur état.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170630-254-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Les listes comprennent 228 livres « adultes » et 36 livres « jeunesse », ainsi que 940 VHS et 622 CD Rom, répertoriés en secteur « adultes ». Elles sont disponibles à la bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion et au service secrétariat général, aux heures ouvrables.

La commission municipale spécialisée « Politique culturelle », réunie le 9 juin 2017, a émis un avis favorable à cette proposition.

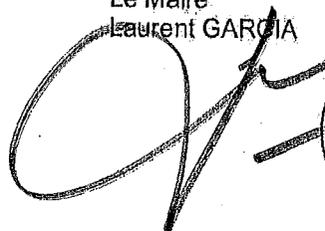
**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion à retirer de son inventaire les documents précités, afin qu'ils puissent être vendus.

Adoptée à l'unanimité.

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 30 juin 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

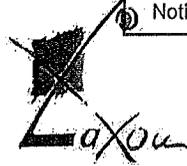
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 Juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUÉRIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFOURNIER, Sambà FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

**19- ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION AU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE (CCAS) DE LA  
VILLE DE LAXOU DANS  
LE CADRE DU DISPOSITIF  
DE REUSSITE EDUCATIVE**

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGUÉRIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M.-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J.-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Y. PINON

**Exposé des motifs :**

Le Dispositif de Réussite Éducative (DRE), porté et financé par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) pour le compte de l'État dans le cadre du Plan de cohésion sociale, repose sur la mise en place de parcours individualisés et personnalisés d'accompagnement social et éducatif en direction des enfants âgés de 2 à 16 ans.

L'objectif de ce programme est de les aider, avec leur famille, à surmonter ou à atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou liés à la santé qui s'opposent à la réussite éducative du jeune concerné.

Destiné en priorité aux enfants habitant les quartiers prioritaires, ce programme doit permettre d'apporter une réponse adaptée à chaque situation en intégrant au-delà de l'accompagnement scolaire, des actions culturelles, sociales, sanitaires.

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville définie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le programme de réussite éducative (PRE) apparaît comme un axe majeur du volet éducation du pilier « cohésion sociale » des futurs contrats de ville.

Les priorités du DRE de 2017 seront poursuivies en 2018 et sont :

- La santé, en favorisant un diagnostic et une orientation adéquate pour la prise en charge des difficultés liées à la santé physique (vue, audition, dyslexie, orthophonie, nutrition,...) et mentale au rythme de vie des écoliers et des collégiens.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

- La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire : en ce qui concerne la prévention le PRE, en lien avec les établissements scolaires, doit permettre un accompagnement, dans le cadre de parcours individualisés des élèves particulièrement abséentistes repérés par les établissements scolaires ; en ce qui concerne le traitement des décrocheurs, le PRE participera à l'élaboration des solutions proposées aux jeunes par les plateformes d'accueil mises en place.
- La prise en charge des élèves temporairement exclus en cohérence avec les dispositifs mis en place dans le cadre de la prévention de la délinquance.
- Le soutien à la parentalité, les actions visant à améliorer la relation parents/écoles et la régularité de la fréquentation scolaire des enfants demeurant primordiales.
- L'individualisation des parcours avec un taux minimum de 75% (objectif national) et un objectif de 100%.
- Enfin, la mobilisation de cofinancement direct des collectivités locales, en subventions avec, pour objectif une participation d'au moins 30% sans compter les valorisations d'apports en nature.

La ville de Laxou s'est inscrite de façon volontariste dans cette démarche depuis janvier 2006. Le CCAS de la ville de Laxou est la structure juridique porteuse du DRE. Depuis cette date c'est plus de 500 enfants et leur famille qui ont été suivis dans la cadre du Dispositif de Réussite Educative de la commune.

Afin d'indiquer l'intervention financière de la Commune, comme le demande l'Etat par courrier du 31 mai 2013, la Municipalité confirme son plein engagement dans ce programme et souhaite attribuer pour le DRE géré par le CCAS de Laxou, une subvention spécifique d'un montant de 24 000 euros.

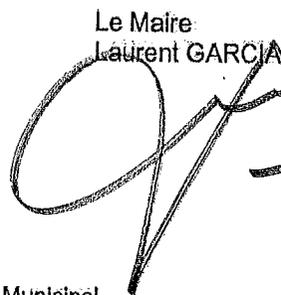
**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, verse une subvention d'un montant de 24 000 euros au CCAS de Laxou à destination du Dispositif de Réussite Educative dans le cadre du cofinancement Etat/Commune comme cela a été inscrit dans le BP de la ville de Laxou, voté le jeudi 30 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

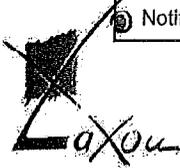
Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 30 juin 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA



**COMMUNE DE LAXOU**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 29 juin 2017**

**DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE**

**ARRONDISSEMENT :  
NANCY**

**CANTON :  
LAXOU**

**NOMBRE DE**

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

**Objet :**

**20- CONVENTION DE MISE  
A DISPOSITION D'UN  
VEHICULE POUR  
L'ASSOCIATION « LES  
RESTOS DU CŒUR »**

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARÉNT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

**Secrétaire de séance :** Nathalie JACQUOT

**Rapporteur :** Y. PINON

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de la lutte contre la précarité sociale l'association « Les Restos du Cœur » intervient sur la commune au sous-sol de la salle Colin pour assurer la distribution de denrées alimentaires fournies par convention par la Banque Alimentaire sur deux périodes, une en hiver et une en été. Son activité ne cesse de croître en raison de l'augmentation de la précarité. En parallèle, l'association mène des actions collectives et individuelles d'accompagnement des personnes dans les locaux du bâtiment Savoie à Laxou. Pour ce faire, l'association doit aller chercher les denrées alimentaires à la Banque Alimentaire de Vandoeuvre une fois par semaine les mardis de 9h à 12h et les déposer dans leur local situé à Laxou, Salle Colin.

L'association sollicite la commune pour un prêt de véhicule avec chauffeur. Le coût annuel du service est estimé à 1 500 €.

Afin que l'association « Les Restos du cœur » puisse poursuivre ses actions solidaires au sein du quartier des Provinces, et d'harmoniser les pratiques entre les associations, il est proposé de signer une convention de mise à disposition d'un véhicule entre la commune de Laxou et l'association « Les Restos du Cœur » ci-jointe.

La commission « Cohésion sociale » réunie le 15 juin 2017 a émis un avis favorable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170630-256-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un véhicule entre la commune de Laxou et l'association « Les Restos du Cœur ».

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 30 juin 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFOURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

**21- CONTRAT DE VILLE  
NOUVELLE GÉNÉRATION  
DE L'AGGLOMÉRATION  
NANCEIENNE –  
PRÉSENTATION DES  
PROJETS DE LA 1ÈRE  
SESSION 2017**

PROCURATIONS :

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M.-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J.-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Y. PINON

Exposé des motifs :

Dans le cadre des projets présentés au titre du Contrat de Ville Nouvelle Génération de l'agglomération nancéenne, dont font partie les quartiers des Provinces, du Plateau de Haye Champ-le-Bœuf Laxou-Maxéville et du Plateau de Haye Nancy-Maxéville, il est nécessaire que le Conseil Municipal donne son agrément sur les projets suivants.

La Ville de Laxou souhaite participer à hauteur de 87 350 €.

#### PROVINCES

- |  |           |
|--|-----------|
| - Ville de Laxou   | 1 projets |
| - Association Laxovienne Victor Hugo (A.L.V.H.)                            | 3 projets |
| - Association pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique (A.P.E.M.) | 1 projet  |
| - Conseil Citoyen des Provinces  | 1 projet  |
| - Association Jeunes et Cité   | 6 projets |

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

-	Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) Lorraine	1 projet
-	Régie de Quartier de Laxou	1 projet
-	Association Si l'on se parlait I	7 projets
-	SLUC NANCY BASKET	1 projet
-	SURFACE SENSIBLE	1 projet

PLATEAU DE HAYE

-	Conseil Citoyen du Plateau de Haye Champ-le-Bœuf	1 projet
-	Association Jeunes et Cité	4 projets
-	Association Tricot Couture Services (T.C.S.)	1 projet
-	Amitiés Tsiganes	1 projet
-	A.D.U.C.S. La Clairière (Association Des Utilisateurs du Centre Social)	4 projets
-	A.S.A.E. FRANCAS (Association de Soutien aux Activités Educatives)	3 projets
-	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.)	1 projet
-	C.R.I.L. de Meurthe-et-Moselle (Centre de Ressources sur l'Illettrisme)	6 projets
-	E.A.S.I. Garage Solidaire	1 projet
-	FLORE 54	1 projet
-	Le Buisson Ardent	1 projet
-	Les Petits Débrouillards	2 projets
-	LECTURIQUE	2 projets
-	M.J.C. MASSINON	5 projets
-	PASS'SPORT & CULTURE	1 projet
-	RADIO CARAÏB NANCY (R.C.N.)	5 projets

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

La commission municipale spécialisée "Cohésion sociale" réunie le 15 juin 2017 a émis un avis favorable pour l'ensemble de ces projets.

**Délibération :**

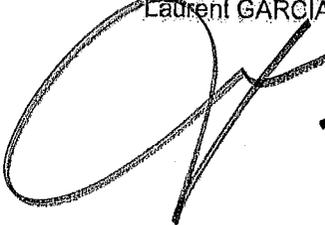
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la participation financière de la commune dans les projets proposés et présentés dans les tableaux annexés à la présente délibération,
- autorise le mandatement des subventions par certificat administratif en référence à la note de cadrage en deux versements uniquement pour les sommes supérieures à 200 € (deux cents euros) : le premier à hauteur de 50 % de la subvention accordée, le second au vu des bilans des actions réalisées,

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 30 juin 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

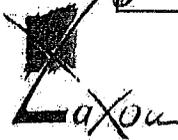
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Joséphé LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFOURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

**22- CONVENTION AVEC  
L'ASSOCIATION JEUNES  
ET CITE DANS LE CADRE  
DU CONTRAT DE VILLE  
2015-2020**

PROCURATIONS :

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M.-J. LIGIER  
Mme P. MIGNOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J.-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Y. PINON

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses actions en direction des publics fragiles, la ville de Laxou soutient par tous les moyens les associations œuvrant dans cette perspective, notamment via le biais des subventions du Contrat de Ville Nouvelle Génération 2015 - 2020.

L'association jeunes et Cité est chargée, dans les Quartiers de la Politique de la Ville (Q.P.V) de participer aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion et/ou la promotion sociale des jeunes, des habitants et des familles. Ces actions peuvent avoir plusieurs objectifs :

- Permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale,
- La prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficultés et/ou en rupture avec leur milieu,
- De mettre en place de l'animation socio-éducative.

Afin de finaliser les modalités de ces actions, la ville de Laxou se propose de signer une convention avec l'association Jeunes et Cité.

Le public visé par ces actions est prioritairement le public jeune (moins de 26 ans).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

La commission municipale spécialisée "Cohésion sociale" réunie le 15 juin 2017 a émis un avis favorable à ce projet.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

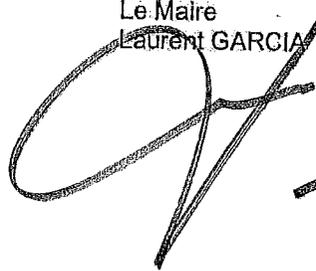
- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Cohésion sociale",
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville de Laxou et l'association Jeunes et Cité concernant les actions prévues en 2017,
- autorise le mandatement de la subvention, soit 24 500 €, par certificat administratif en deux versements : le premier à hauteur de 50 % de la subvention accordée, le second au vu des bilans des actions réalisées.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 30 juin 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFOURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophé GERARDOT.

Objet :

**23- AVENANT A LA  
CONVENTION  
FINANCIERE ENTRE LA  
VILLE DE LAXOU ET  
L'ASSOCIATION POUR LA  
PROMOTION ET  
L'ENSEIGNEMENT DE LA  
MUSIQUE (APEM) 2017**

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M.-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J.-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : M. le Maire

**Exposé des motifs :**

Les relations entre la Ville de Laxou et l'Association pour la Promotion de l'Enseignement de la Musique (APEM) sont formalisées dans une nouvelle convention financière depuis le 4 avril 2017. A cette occasion, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 40 000 € à l'APEM.

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015 - 2020, la ville de Laxou propose le versement d'une subvention d'un montant de 400 € à l'APEM pour son projet portant sur la découverte de diverses formes de percussions, à l'intention des jeunes des quartiers prioritaires.

L'association organisera des stages tout au long de l'année, hors temps scolaire. Par ailleurs, elle proposera des animations dans le cadre de sessions de l'ALSH en 2017, dans le but de permettre aux enfants de découvrir le plaisir de jouer de la musique et de communiquer par la musique et le chant.

Il est rappelé que la loi n° 2000-31 du 12 avril 2000, relative à la transparence financière, et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 prévoient qu'une collectivité territoriale qui attribue à une association une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €, doit conclure une convention spécifique avec cette association considérée comme un organisme privé.

Il est donc nécessaire de compléter la convention financière 2017 par un avenant.

Accusé certifié exécutoire

**Délibération :**

Réception par le préfet : 30/06/2017  
Notification : 30/06/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

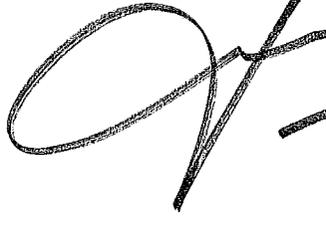
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant entre la commune de Laxou et l'APEM concernant les actions prévues en 2017 et qui a reçu un avis favorable de la commission municipale spécialisée « Cohésion sociale », réunie le 15 juin 2017,
- autorise le mandatement de la subvention, soit 400 €, par certificat administratif en deux versements : le premier à hauteur de 50 % de la subvention accordée, le second au vu des bilans des actions réalisées.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

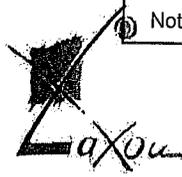
Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 30 juin 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

**24- DEMANDE DE  
SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE POUR  
L'ASSOCIATION  
SPORTIVE LAXOVIENNE  
DE BILLARD**

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M.-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J.-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : M. EHLINGER

Exposé des motifs :

Le Club de Billard de Laxou est une nouvelle fois qualifié pour disputer la finale du championnat de France par équipes de première division au mode de jeu billard 3 bandes qui aura lieu les 24 et 25 juin 2017.

La Fédération Française de Billard a sollicité, le club de Laxou, afin d'organiser cette grande finale.

Le comité du Club s'est réuni le 11 Mai dernier et a pris la décision à l'unanimité de prendre en charge cette finale exceptionnelle.

Ce projet nécessite une grande charge de travail à réaliser en peu de temps, mais aussi un certain coût.

Le club a donc sollicité la commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle.

Accusé certifié exécutoire

Délibération :

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde une subvention exceptionnelle de 300 euros afin que l'Association Sportive Laxovienne de Billard puisse organiser la finale du championnat de France.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 30 juin 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

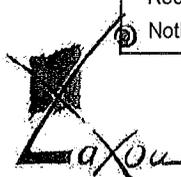
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LEGA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFOURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

**25- ATTRIBUTION DE  
PRIMES POUR LE  
RAVALEMENT DE  
FACADE**

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGURIOUNE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LEGA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

**Secrétaire de séance :** Nathalie JACQUOT

**Rapporteur :** M. le Maire

**Exposé des motifs :**

La politique communale menée pour l'amélioration du cadre de vie à l'intérieur du périmètre d'octroi des primes amène à soumettre à l'appréciation du Conseil Municipal l'attribution de prime municipale pour la réfection d'immeuble appartenant :

➤ A Monsieur MENG Eric, pour un immeuble sis 51, Avenue Pierre Curie.

- Travaux Moyen 10,56 €/m<sup>2</sup>
- Surface concernée 72 m<sup>2</sup>
- Montant de la prime 760.32 €

Les travaux ont été effectués sous le contrôle du technicien de la ville qui a dressé le certificat nécessaire au règlement de la prime. La facture acquittée a été jointe au dossier. Il est précisé que le montant a été établi selon la grille des tarifs en vigueur à la date de la demande.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

La commission municipale spécialisée « Urbanisme » réunie le lundi 29 mai 2017 a émis un avis favorable à l'attribution de cette prime.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à effectuer le versement de la prime suivante :

- 760.32 € à Monsieur MENG Eric

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 30 Juin 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

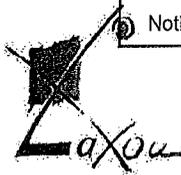
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 juin 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 09
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Naïma BOUGUERIQUE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Dominique LECA, Marie-Joséphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFOURNIER, Samba FALL, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT.

Objet :

26- ADHESION A  
L'ASSOCIATION FLORE54

**PROCURATIONS :**

Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme N. PARÉNT HECKLER ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU  
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à M. S. FALL  
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIQUE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à Mme M-J. LIGIER  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. D. LECA  
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à M. M. BORE  
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : M. le Maire

**Exposé des motifs :**

L'Association FLORE 54 Fédération Meurthe et Mosellane pour la Promotion de l'Environnement et du Cadre de Vie est une association régit par la loi 1901 dont les statuts permettent aux communes d'y adhérer.

FLORE 54 a pour objectifs :

- regrouper les associations concernées par la protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie en Meurthe-et-Moselle,
- définir les objectifs et les moyens d'une politique de gestion durable du patrimoine naturel et humain, des sites et paysages, pour une meilleure qualité de vie,
- contribuer à informer et sensibiliser le public, les élus et les administrations aux problèmes de la valorisation de l'environnement et du cadre de vie,
- représenter les associations auprès des pouvoirs publics locaux, départementaux ou régionaux.

Le réseau regroupé

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

- 43 associations ou collectifs adhérents en Meurthe-et-Moselle soit plus de 8 000 membres et 500 militant(e)s,
- 62 associations rassemblées dans le collectif pour la protection du massif de la forêt de Haye soit plusieurs milliers d'adhérents.

La fédération FLORE 54 est adhérente au réseau régional lorrain MIRABEL Lorraine Nature Environnement et affiliée au réseau national France Nature Environnement.

La ville de Laxou a tissé avec cette association des liens forts concernant la protection de l'environnement dont, en particulier, sur le dossier complexe de la demande de classement en forêt de protection du massif de Haye.

Par ailleurs, de nombreux projets communs sont mis en œuvre depuis plusieurs années : le Festival Sauvage dans le parc d'agrément du Champ-Le-Bœuf, le cycle de conférences des "Rendez-Vous Nature de Laxou", la pose de nichoirs à hirondelles, l'accompagnement de manifestations associatives qui se déroulent sur notre territoire comme le vide-greniers du Village, la fête d'automne de la Régie de Quartier des Provinces, la pose de panneaux pédagogiques dans le jardin des 1 000 fleurs, etc. Aussi, afin de soutenir les actions engagées, la ville de Laxou souhaite adhérer à l'association FLORE 54.

La commission environnement qui s'est réunie le 7 juin 2017 a émis un avis favorable à cette adhésion.

#### Délibération :

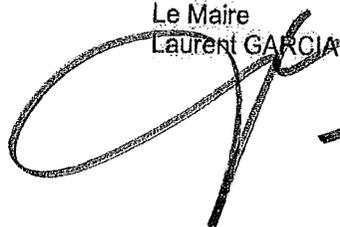
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à adhérer à l'association FLORE 54.

Il est à préciser que les crédits nécessaires au règlement de la cotisation dont le montant est de trente euros sont inscrits au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 30 juin 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

# DÉCISIONS DU MAIRE

Du

1<sup>er</sup> avril 2017

Au

30 juin 2017

VILLE DE L A X O U



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/AR - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, reçue le 09 mars 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Rose-Marie FALQUE, Présidente de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, 80 boulevard du Maréchal Foch à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une rencontre sur « Le Maire face aux risques », **jeudi 28 septembre 2017**, au Centre Intercommunal Laxou – Maxéville.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Rose-Marie FALQUE, Présidente de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, 80 boulevard du Maréchal Foch à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 130 chaises, 1 table officielle, un rétroprojecteur, un écran de projection et une sonorisation, pour l'organisation d'une rencontre sur « Le Maire face aux risques », **jeudi 28 septembre 2017**, au Centre Intercommunal Laxou – Maxéville.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le **04 AVR. 2017**

Le Maire,

**Laurent GARCIA**

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE.

Laxou, le - 6 AVR. 2017

*Jeudi de Pergaud Contrat de cession*

## EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des « Jeudis de Pergaud », organisés par la Ville de Laxou, la Compagnie POISSON DE LUNE donnera une représentation d'une pièce de théâtre intitulée « Shéhérazade » le jeudi 27 avril 2017, à 20 h 30, à la salle Louis Pergaud – Laxou Village.

Pour la parfaite organisation de cette manifestation, la Ville de Laxou et la Compagnie POISSON DE LUNE doivent conclure un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle.

Conformément à la délibération n°VII-1 du Conseil Municipal du 16 avril 2014, qui délègue au Maire les compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAXOU DECIDE :

- de conclure un contrat avec la Compagnie POISSON DE LUNE, représentée par sa présidente, Madame Katia NIVOIX – 145, rue du Petit Arbois 54520 LAXOU- pour la représentation théâtrale qui sera donnée le jeudi 27 avril 2017, à la salle L. Pergaud, Laxou-Village.

La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le Maire,



Laurent GARCIA

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE.

Laxou, le - 7 AVR. 2017

*Convention de prêt de matériel*

**EXPOSE DES MOTIFS**

La Ville de Laxou organise, du 5 mai au 3 juin 2017, une exposition à la Bibliothèque-Médiathèque Gérard THIRION, sise 17 rue de Maréville à 54520 LAXOU.  
A cette occasion, la Ville de Laxou sollicite le prêt de vingt-deux vitrines d'exposition auprès de Monsieur Patrick GRAND – NEW OPTIC.

La Ville de Laxou et Monsieur Patrick GRAND doivent en conséquence signer une convention de prêt de matériel.

Conformément à la délibération n°VII-1 du Conseil Municipal du 16 avril 2014, qui délègue au Maire les compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAXOU DECIDE :

- de signer une convention avec Monsieur Patrick GRAND – NEW OPTIC 81 rue Saint-Dizier 54000 NANCY - pour le prêt de vingt-deux vitrines d'exposition, du mardi 2 mai 2017, date d'enlèvement, au mardi 6 juin 2017, date de restitution, à l'occasion de l'exposition organisée à la Bibliothèque-Médiathèque Gérard THIRION, sise 17 rue de Maréville à 54520 LAXOU.

La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



Le Maire,

Laurent GARCIA

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AF/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association Laxovienne Victor Hugo reçue le 29 mars 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Alain ROBO, Président de l'ALVH, Ecole Elémentaire Victor Hugo, 5 rue Victor Hugo à LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'un stage de sophrologie, **samedi 13 mai 2017**, au gymnase Victor Hugo à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Alain ROBO, Président de l'ALVH, Ecole Elémentaire Victor Hugo, 5 rue Victor Hugo à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 25 chaises, pour l'organisation d'un stage de sophrologie, **samedi 13 mai 2017**, au gymnase Victor Hugo à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 1<sup>er</sup> AVR. 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

LG/AF/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, demandant le prêt de matériel, reçue le 24 novembre 2016,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Catherine COLLOVALD, Chargée de Prévention, DGRA / Service Prévention Santé, 9, boulevard Joffre à Nancy, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation de divers ateliers découvertes, **mercredi 31 mai 2017**, au Parc d'Agrément à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Catherine COLLOVALD, Chargée de Prévention, DGRA / Service Prévention Santé, 9, boulevard Joffre à Nancy, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 11 vélums, 11 tables, 11 bancs et 22 grilles caddies, pour l'organisation de divers ateliers découvertes, **mercredi 31 mai 2017**, au Parc d'Agrément à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 10 AVR. 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

## VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/S.SC - 2017

### DECISION

#### LE MAIRE DE LAXOU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association Laxovienne Victor Hugo reçue le 29 mars 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Alain ROBO, Président de l'ALVH, Ecole Elémentaire Victor Hugo, 5 rue Victor Hugo à LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une fête de fin de saison, **vendredi 30 juin 2017**, au gymnase Victor Hugo et Dojo à Laxou.

#### DECIDE

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Alain ROBO, Président de l'ALVH, Ecole Elémentaire Victor Hugo, 5 rue Victor Hugo à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 20 tables, 40 bancs et 2 barbecues (prévoir extincteur), pour l'organisation d'une fête de fin de saison, **vendredi 30 juin 2017**, au gymnase Victor Hugo et Dojo à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 11 AVR. 2017  
Le Maire,

Laurent GARCIA

VILLE DE L A X O U



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AF/S.SC - 2017

DECISION

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel du Conseil de Proximité Laxou Village reçue le 08 février 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Pierre MOUGEAT, Président du Conseil de Proximité Laxou Village, 2 Place de la Liberté à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation du Vide-Grenier, **jeudi 25 mai 2017** à LAXOU.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Pierre MOUGEAT, Président du Conseil de Proximité Laxou Village, 2 Place de la Liberté à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 7 vélums fermés sur 3 côtés, 30 tables, 50 bancs, 1 bar des services techniques, 2 grands barbecues (prévoir extincteur), 5 containers tries divers petits déchets, 2 bennes à ordures ménagères, barrières de sécurité, 2 stop trottoirs, 1 sono mobile et 1 tableau électrique pour l'organisation du Vide-Grenier, **jeudi 25 mai 2017** à LAXOU.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 11 AVR. 2017  
Le Maire,

Laurent GARCIA

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/S.SC-2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de l'école élémentaire Louis Pergaud reçue le 23 avril 2014,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Aurélie TRONCIN, Directrice de l'école élémentaire Louis Pergaud, 4 place de la Liberté à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation de la kermesse de l'Ecole Elémentaire Louis Pergaud, 4 place de la Liberté à LAXOU , **vendredi 30 juin 2017**.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Aurélie TRONCIN, Directrice de l'école élémentaire Louis Pergaud, 4 place de la Liberté à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 30 tables, 60 bancs, 2 plateaux bois avec tréteaux, 6 vélums, 4 barrières de ville, 2 barbecues (prévoir un extincteur), 3 containers poubelles, 1 sono avec la présence d'un technicien son, micro, 2 alimentations électriques, 2 éclairages stands, 2 tourets électriques et 2 alimentations pour l'organisation de la kermesse de l'Ecole Elémentaire Louis Pergaud, 4 place de la Liberté à LAXOU, **vendredi 30 juin 2017**.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 14 AVR. 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/s.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 août 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de l'Ecole Préélémentaire Louis PERGAUD reçue le 04 avril 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Frédérique VIALON, Directrice de l'Ecole Préélémentaire Louis PERGAUD, 7 rue Louis PERGAUD à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation de la kermesse de l'école, **vendredi 16 juin 2017**.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Frédérique VIALON, Directrice de l'Ecole Préélémentaire Louis PERGAUD, 7 rue Louis PERGAUD à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 15 tables, 30 bancs, 2 plateaux bois avec tréteaux, 6 vélums, 3 barrières de ville, 2 containers poubelles, 1 sono avec micro, 2 alimentations électriques et 2 enrouleurs rallonge électrique, pour l'organisation de la kermesse de l'école, **vendredi 16 juin 2017**.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 14 AVR. 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

VILLE DE L A X O U



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/BR/S.SC-2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association ELSOLATINO, reçue le 1<sup>er</sup> avril 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Romain BLAISE, Président de l'Association ELSOLATINO, 14 allée des Carriers à LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une soirée caritative au profit du Pérou, **samedi 22 avril 2017**, à l'Espace Europe à LAXOU,

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Romain BLAISE, Président de l'Association ELSOLATINO, 14 allée des Carriers à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de la technique "son et lumière", 1 vidéo projecteur et 20 grilles caddies pour l'organisation d'une soirée caritative au profit du Pérou, **samedi 22 avril 2017**, à l'Espace Europe à LAXOU,

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 14 AVR. 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

VILLE DE LAXOU



DECISION N° 3

**LE MAIRE DE LAXOU,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 .

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le remboursement par GROUPAMA du sinistre – bris de glace sur la porte d'entrée - survenu au CILM le 14 février 2017.

**DECIDE**

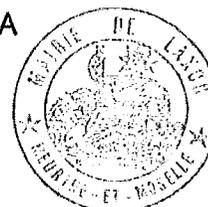
**ARTICLE 1 :** Le remboursement du sinistre est accepté pour un montant de 1 380,49 €.

**ARTICLE 2 :** L'encaissement de ces indemnisations fait l'objet d'un titre de recette à l'exercice budgétaire 2017.

**ARTICLE 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle et Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le  
De la publication le  
Fait à Laxou le 14 AVR. 2017  
Le Maire

Laurent GARCIA





**DECISION N°4**

**LE MAIRE DE LAXOU,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22.

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le remboursement par SMACL assurances pour la protection fonctionnelle concernant le dossier – LAXOU / M. JEAN JACQUES – M. BIZIKI -

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Le remboursement pour le dossier du 14/08/2016 est accepté pour un montant de 900,00 €.

**ARTICLE 2** : L'encaissement de ce remboursement fait l'objet d'un titre de recette attaché à l'exercice budgétaire 2017.

**ARTICLE 3** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le  
De la publication le  
Fait à Laxou le 14 AVR. 2017  
Le Maire

Laurent GARCIA



## VILLE DE L A X O U



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/AR - 2017

### DECISION

#### LE MAIRE DE LAXOU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de Monsieur Léo CELLANA, reçue le 14 avril 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Léo CELLANA, Etudiant à la Faculté des Sports de Nancy, 26 avenue Pierre Curie à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation du 20<sup>ème</sup> anniversaire d'Handistaps, **jeudi 27 avril 2017**, à la faculté des sports à Villers-lès-Nancy.

#### DECIDE

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Léo CELLANA, Etudiant à la Faculté des Sports de Nancy, 26 avenue Pierre Curie à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 30 barrières de ville, pour l'organisation du 20<sup>ème</sup> anniversaire d'Handistaps, **jeudi 27 avril 2017**, à la faculté des sports à Villers-lès-Nancy.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le  
Le Maire,

21 AVR. 2017

Laurent GARCIA

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/AR - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association Musulmane de Jarville, reçue le 14 avril 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Mostafa OUIDA, Président de l'Association Musulmane de Jarville, 149 rue de la République à JARVILLE dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'un spectacle, **dimanche 30 avril 2017**, Espace Europe à Laxou.

**DECIDE**

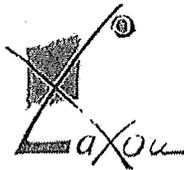
**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Mostafa OUIDA, Président de l'Association Musulmane de Jarville, 149 rue de la République à JARVILLE, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit d'une sonorisation, 4 micros HF, 1 micro filaire, 5 pieds de micros, 2 grosses enceintes, 1 amplificateur, 7 projecteurs avec différentes gélamines de couleurs, 1 rétroprojecteur et 1 écran, pour l'organisation d'un spectacle, **dimanche 30 avril 2017**, Espace Europe à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 24 AVR. 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

VILLE DE LAXOU



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2017

Notification : 02/05/2017

Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

ETAT CIVIL/BC/AP

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22, L 2223-3, L 2223-14, L 2223-15, L 2223-16 et L 2223-17,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la demande en date du 26 avril 2017 de Monsieur RIVES Roland domicilié à LAXOU tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal

*nécessité de concéder un emplacement de cimetière **attribué à l'avance** à Monsieur RIVES Roland aux fins d'y fonder sa sépulture particulière.*

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une case de columbarium dans le cimetière (Tarrère), à titre de concession nouvelle, référencée sous le n° 29, est accordée le 26 avril 2017 à Monsieur Roland RIVES, domicilié à LAXOU 11, boulevard de Hardeval.

**ARTICLE 2.-** La présente concession dont le montant s'élève à 1340,00 € TTC est attribuée pour une durée de 30 années.

**ARTICLE 3.-** La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.



Fait à LAXOU, le 28 avril 2017

Le Maire

Laurent GARCIA

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

LG/AF/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de l'Association Les Fourasses reçue le 12 avril 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Bernard GRISEZ, Association Les Fourasses, 163 rue du Petit Arbois à Laxou dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation de la 41ème édition des Fourasses « Marche AUDAX », **dimanche 07 mai 2017**.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Bernard GRISEZ, Association Les Fourasses, 163 rue du Petit Arbois, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 2 vélums avec les côtés, 1 barbecue (prévoir extincteur), 10 tables, 20 bancs et container tri sélectif, pour l'organisation de la 41ème édition des Fourasses « Marche AUDAX », **dimanche 07 mai 2017**.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU le 28 AVR. 2017

Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AF/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de la Régie de Quartier Laxou-Provinces reçue le 24 avril 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Dominique AMBARD, Présidente de la Régie de Quartier Laxou-Provinces, Bâtiment Bourgogne - Entrée 5, Les Provinces à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'animations en pied d'immeuble, **du mardi 25 avril au lundi 12 juin 2017,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Dominique AMBARD, Présidente de la Régie de Quartier Laxou-Provinces, Bâtiment Bourgogne n°5 à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit d'une table et deux bancs, pour l'organisation d'animations en pied d'immeuble, **du mardi 25 avril au lundi 12 juin 2017,**

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 28 AVR. 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

## VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/S.SC-2017

### DECISION

#### LE MAIRE DE LAXOU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de la Métropole du Grand Nancy, reçue le 13 avril 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur André ROSSINOT, Président de la Métropole du Grand Nancy, 22-24 Viaduc Kennedy – CO N°80036 – 54035 NANCY CEDEX, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une manifestation " Jardins de Ville – Jardins de Vie ", **samedi 23 et dimanche 24 septembre 2017**, dans le Domaine de Montaigu.

#### DECIDE

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur André ROSSINOT, Président de la Métropole du Grand Nancy, 22-24 Viaduc Kennedy – CO N°80036 – 54035 NANCY CEDEX, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 20 tables, 40 bancs et 30 grilles caddies, pour l'organisation d'une manifestation " Jardins de Ville – Jardins de Vie ", **samedi 23 et dimanche 24 septembre 2017**, dans le Domaine de Montaigu.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 02 MAI 2017

Le Maire,

Laurent GARCIA

VILLE DE L A X O U



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM / AF / S.S.C - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de Madame Sandra ZOLLINO, Ecole Préélémentaire Victor HUGO reçue le 25 avril 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Sandra ZOLLINO, Ecole Préélémentaire Victor HUGO, 4 rue des Belges à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une répétition générale pour votre spectacle de fin d'année sur le thème du cirque, **mardi 13 juin 2017 (matin) et mercredi 14 juin 2017 (matin)**, salle Louis Colin à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Sandra ZOLLINO, Ecole Préélémentaire Victor HUGO, 4 rue des Belges à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit du matériel de sonorisation pour l'organisation d'une répétition générale pour votre spectacle de fin d'année sur le thème du cirque, **mardi 13 juin 2017 (matin) et mercredi 14 juin 2017 (matin)**, salle Louis Colin à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU le 02 MAI 2017

Le Maire,

**Laurent GARCIA**

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE.

Laxou, le 4 MAI 2017

*Jeudi de Pergaud Contrat de cession*

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre des « Jeudis de Pergaud », organisés par la Ville de Laxou, la Compagnie NOGARA donnera une représentation d'une pièce de théâtre intitulée «Entre prises de têtes» le jeudi 18 mai 2017, à 20 h 30, à la salle Louis Pergaud – Laxou Village.

Pour la parfaite organisation de cette manifestation, la Ville de Laxou et la Compagnie NOGARA doivent conclure un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle.

Conformément à la délibération n°VII-1 du Conseil Municipal du 16 avril 2014, qui délègue au Maire les compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAXOU DECIDE :

- de conclure un contrat avec la Compagnie NOGARA, représentée par sa présidente, Madame Véronique HENON-HILAIRE – 12, rue de Bussière 57640 ARGANCY- pour la représentation théâtrale qui sera donnée le jeudi 18 mai 2017, à la salle L. Pergaud, Laxou-Village.

La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le Maire,



Laurent GARCIA

VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AR/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de Monsieur Christian PERCONTE, Vice-Président de l'Association les Courtils à Laxou, reçue le 12 avril 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Christian PERCONTE, Vice-Président de l'Association les Courtils, 17 allée de la Saulx à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'un repas de quartier, **samedi 17 juin 2017**.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Christian PERCONTE, Vice-Président de l'Association les Courtils, 17 allée de la Saulx à Laxou, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 5 tables, 10 bancs, 1 barbecue (prévoir extincteur), 2 petits vélums et 2 grands vélums, pour l'organisation d'un repas de quartier, **samedi 17 juin 2017**.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 11 MAI 2017

Le-Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM / AF / S.SC-2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014, autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel du Collège et Lycée Georges De La Tour, reçue le 04 mai 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur BALLAND, Proviseur du Collège et Lycée Georges De La Tour, rue Croix de Saint-Claude à Nancy, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une exposition, **mardi 09 mai 2017**,

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur BALLAND, Proviseur du Collège et Lycée Georges De La Tour, rue Croix de Saint-Claude à Nancy, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 12 grilles caddies, pour l'organisation d'une exposition, **mardi 09 mai 2017**.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 11 MAI 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM / AF / S.SC-2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2011 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association Sportive de la Police de Nancy reçue le 02 mai 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Michel LUTHI, président de l'Association Sportive de la Police de Nancy, 38 boulevard Lobau à NANCY, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation de tournois au Complexe Sportif Gaston Lozzia, rue de la Toulouse à LAXOU, **lundi 19 juin 2017.**

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Michel LUTHI, président de l'Association Sportive de la Police de Nancy, 38 boulevard Lobau à NANCY, dans le cadre de la mise à disposition du matériel déjà sur place : tables, bancs, stand, barbecue (prévoir extincteur) et 1 sono, pour l'organisation de tournois au Complexe Sportif Gaston Lozzia, rue de la Toulouse à LAXOU, **lundi 19 juin 2017.**

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 11 MAI 2017

Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
L.G/BR/S.SC

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association Si l'On Se Parlait, reçue le 04 mai 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Bernard MUSCHLER, Président de l'Association Si l'On Se Parlait, avenue de l'Europe, Bâtiment Anjou à LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une assemblée générale, **vendredi 30 juin 2017**, salle Caurel et l'Espace Europe à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Bernard MUSCHLER, Président de l'Association Si l'On Se Parlait, avenue de l'Europe, Bâtiment Anjou à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit d'un écran, 1 sono et 2 micros HF pour l'organisation d'une assemblée générale, **vendredi 30 juin 2017**, salle Caurel et l'Espace Europe à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 11 MAI 2017  
Le Maire,



**Laurent GARCIA**

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de Monsieur Eric BAILLY, UFCV, Responsable Bafa – Bafd, Territoire Alsace Lorraine, reçue le 07 avril 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Eric BAILLY, UFCV, Responsable Bafa – Bafd, Territoire Alsace Lorraine, 35, avenue Foch à LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour la participation d'un projet "Trokatruc", **samedi 13 mai 2017**, à la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Eric BAILLY, UFCV, Responsable Bafa – Bafd, Territoire Alsace Lorraine, UFCV, 35 avenue Foch à Laxou, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 30 tables, 10 tables (taille maternelle), 7 vélums, 40 bancs, 40 chaises adultes, 40 chaises (taille maternelle), 20 grilles caddies et 1 touret électrique pour la d'un projet "Trokatruc", **samedi 13 mai 2017**, à la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 12 MAI 2017

Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AF/s.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de Madame Sandrine HENRY, reçue le 02 mai 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Sandrine HENRY, 5, rue du 11 novembre, Bâtiment Argonne à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour la participation à une fête des voisins, **samedi 10 juin 2017**, sur la terrasse et le parterre de gazon devant l'immeuble Argonne et Hainaut à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Sandrine HENRY, 5, rue du 11 novembre, Bâtiment Argonne à Laxou, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 4 tables et 8 bancs pour la participation à une fête des voisins, **samedi 10 juin 2017**, sur la terrasse et le parterre de gazon devant l'immeuble Argonne et Hainaut à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 12 MAI 2017

Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
LG/AR/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association Si l'On Se Parlait, reçue le 09 mai 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Bernard MUSCHLER, Président de l'Association Si l'On Se Parlait, avenue de l'Europe, Bâtiment Anjou à LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une fête des voisins, **samedi 20 mai 2017**, derrière le bâtiment Bourgogne à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Bernard MUSCHLER, Président de l'Association Si l'On Se Parlait, avenue de l'Europe, Bâtiment Anjou à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 30 tables, 60 bancs, 5 vélums, 1 barbecue (prévoir extincteur), 1 poubelle à déchets, 1 poubelle tri, 7 barrières de sécurité et 1 sono mobile pour l'organisation d'une fête des voisins, **samedi 20 mai 2017**, derrière le bâtiment Bourgogne à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 16 MAI 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**



DECISION N° 5

LE MAIRE DE LAXOU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 .

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le remboursement par GROUPAMA du sinistre – bris de glace - survenu au gymnase EUROPE le 12 MARS 2017.

DECIDE

**ARTICLE 1** : Le remboursement du sinistre est accepté pour un montant de 1 353,57 €.

**ARTICLE 2** : L'encaissement de ces indemnisations fait l'objet d'un titre de recette à l'exercice budgétaire 2017.

**ARTICLE 3** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle et Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le  
De la publication le  
Fait à Laxou le 18.05.17  
Le Maire

Laurent GARCIA



**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AR/S.SC 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de Madame Cynthia HOAREAU, Présidente de l'Association Good To, reçue le 27 mars 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Cynthia HOAREAU, Présidente de l'Association Good To Go, 7, rue des Anciens Combattants 54300 LUNEVILLE, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour la participation à un spectacle de fin d'année avec la participation de l'Association ELSOLATINO, **samedi 10 juin 2017**, salle Espace Europe à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Cynthia HOAREAU, Présidente de l'Association Good To Go, 7, rue des Anciens Combattants 54300 LUNEVILLE, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de tables, chaises, matériel de sonorisation et lumières pour la participation à un spectacle de fin d'année avec la participation de l'Association ELSOLATINO, **samedi 10 juin 2017**, salle Espace Europe à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le, 18 MAI 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AF/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel Les Petits Débrouillards, reçue le 09 mai 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Yohann FERREUX, Coordinateur d'activités antenne, Les Petits Débrouillards, Espace Edgar P. Jacobs, 33 rue des Brasseries à 54320 MAXEVILLE, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation de la manifestation "Ça bouge en bas de toi", **mercredi 07 juin 2017.**

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Yohann FERREUX, Coordinateur d'activités antenne, Les Petits Débrouillards, Espace Edgar P. Jacobs, 33 rue des Brasseries à 54320 MAXEVILLE, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 15 tables et 30 bancs, pour l'organisation de la manifestation "Ça bouge en bas de toi", **mercredi 07 juin 2017.**

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 18 MAI 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AP/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de l'Association Saint-Genès reçue le 09 mai 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Guy VANCON, Président de l'Association SAINT-GENES, 33 rue Ernest Renan à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une fête des voisins, **vendredi 02 juin 2017**, Square des Bosquets à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Guy VANCON, Président de l'Association SAINT-GENES, 33 rue Ernest Renan à Laxou, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 5 tables, 10 bancs et 3 vélums pour l'organisation d'une fête des voisins, **vendredi 02 juin 2017**, Square des Bosquets à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 18 MAI 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AR/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'association ALODC, reçue le 04 mai 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Karim QRIBI, Président de l'Association ALODC, 75 rue de Maréville à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une fête des voisins, samedi 20 mai 2017, Impasse Artois à Laxou

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Karim QRIBI, Président de l'Association ALODC, 75 rue de Maréville à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 4 vélums avec leur bâches de protections des côtés, 16 bancs, 8 tables et 2 barrières de ville, pour l'organisation d'une fête des voisins, **samedi 20 mai 2017**, Impasse Artois à Laxou

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 18 MAI 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AR/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de la Régie de Quartier Laxou-Provinces reçue le 09 mai 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Abdellah SIDQUI, Président de la Régie de Quartier Laxou-Provinces, Bâtiment Bourgogne - Entrée 5, Les Provinces à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une manifestation "Une fleur, un habitant" avec un repas, **dimanche 21 mai 2017**, place de l'Europe à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Abdellah SIDQUI, Président de la Régie de Quartier Laxou-Provinces, Bâtiment Bourgogne n°5 à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de 20 tables, 30 bancs, 2 vélums, 15 barrières, 1 armoire foraine, 1 petite sono (mobile) et 1 micro HF, pour l'organisation d'une manifestation "Une fleur, un habitant" avec un repas, **dimanche 21 mai 2017**, place de l'Europe à Laxou,

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 18 MAI 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM / AF / S.S.C -- 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014, autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel du Groupe ACTICALL, reçue le 09 mai 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Maryna REYGROLLET, Responsable Ressources Humaines, 16 boulevard de la Mothe à NANCY, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation des élections professionnelles, **mercredi 17 mai 2017**,

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Maryna REYGROLLET, Responsable Ressources Humaines, 16 boulevard de la Mothe à NANCY, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 2 isoires et 2 urnes fermant à clé, pour l'organisation des élections professionnelles, **mercredi 17 mai 2017**.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 18 MAI 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

# VILLE DE LAXOU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170522-212-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017

Notification : 22/05/2017

Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

ETAT CIVIL/BC/AP

## DECISION

### LE MAIRE DE LAXOU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22, L.2223-3, L.2223-14, L.2223-15, L.2223-16 et L.2223-17,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la demande en date du 18 mai 2017 de Monsieur Virginio MOREIRA DA SILVA domicilié à LAXOU tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal

*nécessité de concéder un emplacement de cimetière **attribué à l'avance** à Monsieur Virginio MOREIRA DA SILVA aux fins d'y fonder sa sépulture particulière.*

### DECIDE

**ARTICLE 1.-** Une concession traditionnelle dans le cimetière (Tarrère), à titre de concession nouvelle, référencée sous le n° 54, allée Epi de Blé, clairière 3 est accordée le 18 mai 2017 à Monsieur Virginio MOREIRA DA SILVA, domicilié à LAXOU Bâtiment Savoie, Entrée 7, Les Provinces.

**ARTICLE 2.-** La présente concession dont le montant s'élève à 140,00 € TTC est attribuée pour une durée de 30 années.

**ARTICLE 3.-** La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

Fait à LAXOU, le 19 mai 2017.

Le Maire,



Laurent GARCIA

VILLE DE L A X O U



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/s.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association Sportive Laxou Volley-Ball reçue le 10 mai 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Thierry ROLLAND, Président de l'Association Sportive Laxou Volley-Ball, 22 rue du Fort Joly à FROUARD, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation de la 8ème édition du championnat OPEN – Volley-Ball, dimanche 1er octobre 2017, au Gymnase de l'Europe à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Thierry ROLLAND, Président de l'Association Sportive Laxou Volley-Ball, 22 rue du Fort Joly à FROUARD, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 10 tables, 20 bancs, 1 barbecue (prévoir un extincteur), 4 vélums, des rallonges électriques, 1 microphone et des prises multiples pour l'organisation de la 8ème édition du championnat OPEN – Volley-Ball, **dimanche 1er octobre 2017**, au Gymnase de l'Europe à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 22 MAI 2017  
Le Maire,



**Laurent GARCIA**

Accusé certifié exécutoire

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE  
 GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT DELEGATION  
 DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE.

Laxou, le 22 MAI 2017

**Travaux de réfection de toitures dans divers bâtiments communaux  
 Marché à procédure adaptée**

## EXPOSÉ DES MOTIFS

La Ville de Laxou a souhaité confier à des entreprises spécialisées les travaux de réfection des toitures de divers bâtiments communaux.

Une consultation a été lancée en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

En vertu des critères de jugement et de l'analyse des offres, les marchés sont attribués aux entreprises suivantes :

- lot n°1 « Création de trop plein en toiture à l'hôtel de ville » : l'entreprise SARL VOSGES CHARPENTES pour un montant global et forfaitaire de 1 800 euros HT, soit 2 160 euros TTC,
- lot n°2 « Reprise de toitures faîtières et arêtiers école élémentaire E. Zola » : l'entreprise VOSGES CHARPENTES pour un montant global et forfaitaire de 22 000 euros HT, soit 26 400 euros TTC,
- lot n°3 « Réfection toitures vestiaires et loge au Gymnase Europe » : l'entreprise BRUNELLI pour un montant global et forfaitaire de 16 601 euros HT, soit 19 921,20 euros TTC.

Le marché est conclu à compter de sa notification et jusqu'à l'achèvement des travaux.

Conformément à la délibération n°3 du Conseil Municipal du 16 avril 2014, qui délègue au Maire les compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAXOU DÉCIDE :

- de signer les marchés à procédure adaptée avec l'entreprise VOSGES CHARPENTES pour les lots n°1 et n°2 et l'entreprise BRUNELLI pour le lot n°3.

Les dépenses sont inscrites au budget 2017.

La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le Maire,



Laurent GARCIA.

Accusé certifié exécutoire

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 27 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE.

Laxou, le 22 MAI 2017

**Travaux de remplacement de menuiseries extérieures dans divers bâtiments communaux**  
**Marché à procédure adaptée**

## EXPOSÉ DES MOTIFS

La Ville de Laxou a souhaité confier à des entreprises spécialisées les travaux de remplacement de menuiseries extérieures dans divers bâtiments communaux.

Une consultation a été lancée en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

En vertu des critères de jugement et de l'analyse des offres, les marchés sont attribués aux entreprises suivantes :

- lot n°1 « Ecole préélémentaire E. Zola : remplacement fenêtres et stores » : l'entreprise SERPLASTE pour un montant global et forfaitaire de 21 065,10 euros HT, soit 25 278,12 euros TTC,
- lot n°2 « Logements Monta : remplacement porte d'entrée » : l'entreprise CONCEPT PVC pour un montant global et forfaitaire de 2 400 euros HT, soit 2 880 euros TTC,
- lot n°3 « Ecole élémentaire E. Zola : remplacement de deux portes accès PMR » : l'entreprise SERPLASTE pour un montant global et forfaitaire de 8 354,50 euros HT, soit 10 025,40 euros TTC.
- lot n°4 « Cantine E. Zola : remplacement porte d'entrée accès PMR » : l'entreprise SERPLASTE pour un montant global et forfaitaire de 3 028,20 euros HT, soit 3 633,84 euros TTC.
- lot n°5 « Ecole préélémentaire L.Pergaud : remplacement d'une porte » : l'entreprise CONCEPT PVC pour un montant global et forfaitaire de 1 350 euros HT, soit 1 620 euros TTC.

Le marché est conclu à compter de sa notification et jusqu'à l'achèvement des travaux.

Conformément à la délibération n°3 du Conseil Municipal du 16 avril 2014, qui délègue au Maire les compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAXOU DÉCIDE :

- de signer les marchés à procédure adaptée avec l'entreprise SERPLASTE pour les lots n°1, n° 3 et n°4 et l'entreprise CONCEPT PVC pour les lots n°2 et n°5.

Les dépenses sont inscrites au budget 2017.

Accusé certifié exécutoire

La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Le Maire,**



**Laurent GARCIA.**

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/S.C - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de Madame MOURI, reçue le 18 mai 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame MOURI, Présidente du Conseil Citoyen Du Plateau de Haye Champ-Le-Bœuf Laxou Maxéville 23, rue de la Meuse 54520 LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour la participation à l'opération du fleurissement du quartier Champ-Le-Bœuf en partenariat avec M.M.H, **mercredi 31 mai 2017.**

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame MOURI, Présidente du Conseil Citoyen Du Plateau de Haye Champ-Le-Bœuf Laxou Maxéville 23, rue de la Meuse 54520 LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 5 tables, 3 vélums, 10 bancs et 8 paires de grilles caddies pour la participation à l'opération du fleurissement du quartier Champ-Le-Bœuf en partenariat avec M.M.H, **mercredi 31 mai 2017.**

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 23 MAI 2017

Le Maire,

**Laurent GARCIA**

VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AF/s.sc - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Amicale des Donneurs de Sang de Laxou, reçue le 17 mai 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Guy VANÇON, 33 rue Ernest Renan à LAXOU, Président de l'Amicale des Donneurs de Sang de Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une collecte de sang, **vendredi 02 juin 2017** sur le parking du centre commercial Auchan,

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Guy VANÇON, 33 rue Ernest Renan à LAXOU, Président de l'Amicale des Donneurs de Sang de Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de 8 tables, 8 bancs, 6 chaises, 6 vélums, pour l'organisation d'une collecte de sang, **vendredi 02 juin 2017**, sur le parking du centre commercial Auchan.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 23 MAI 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AF/S.SC-2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de Monsieur TAGHITE M'Barek, reçue le 15 mai 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur TAGHITE M'Barek, 14 rue de l'Embanie à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une soirée conviviale, **samedi 11 juin 2017**; rue de l'Embanie à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur TAGHITE M'Barek, 14 rue de l'Embanie à Laxou, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 5 tables, 10 bancs, 2 vélums avec bâches latérales et 1 barbecue (prévoir extincteur), pour l'organisation d'une soirée conviviale, **samedi 11 juin 2017**, rue de l'Embanie à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, 23 MAI 2017  
Le Maire,



**Laurent GARCIA**

VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AR/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de la Résidence de l'Oseraie à Laxou, reçue le 15 mai 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Christian LEROY, Directeur de la Résidence de L'Oseraie, 27 rue de Maréville à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'un barbecue, **lundi 19 juin 2017**, à la résidence de l'Oseraie

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Christian LEROY, Directeur de la Résidence de L'Oseraie, 27 rue de Maréville à Laxou dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 4 tables, 1 barbecue (prévoir extincteur) et 2 vélums, pour l'organisation d'un barbecue, **lundi 19 juin 2017**, à la résidence de l'Oseraie.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, 23 MAI 2017

Le Maire,

**Laurent GARCIA**

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE  
 GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
 DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE.

Laxou, le 29 MAI 2017

**Travaux de peintures intérieures et sols souples dans divers bâtiments  
 communaux.  
 Marché à procédure adaptée**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

La Ville de Laxou a souhaité confier à des entreprises spécialisées les travaux de peintures intérieures et sols souples dans divers bâtiments communaux.

Une consultation a été lancée en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

En vertu des critères de jugement et de l'analyse des offres, les marchés sont attribués aux entreprises suivantes :

- lot n°1 « Travaux de peinture, salle n°6, école élémentaire E.Zola » : l'entreprise DECO RENOV ECO pour un montant global et forfaitaire de 1 929,50 euros HT, soit 2 315,40 euros TTC,
- lot n°2 « Travaux de peinture salle n°13, école élémentaire annexe E.Zola » : l'entreprise DECO RENOV ECO pour un montant global et forfaitaire de 1 476,05 euros HT, soit 1 771,26 euros TTC,
- lot n°3 « Travaux de peinture salle n°8 école élémentaire A.Schweitzer » l'entreprise DECO RENOV ECO pour un montant global et forfaitaire de 1 064,80 euros HT, soit 1 277,76 euros TTC.
- lot n°4 « Réfection du sol d'une salle de classe à la maison de la vie associative et du temps libre » : l'entreprise ROUSSEAU ET FILS pour un montant global et forfaitaire de 2 557.91 euros HT, soit 3 069,49 euros TTC.
- lot n°5 « Réfection du sol de trois salles de classes école préélémentaire L.Pergaud » : l'entreprise ROUSSEAU ET FILS pour un montant global et forfaitaire de 7 454.58 euros HT, soit 8 945,50 euros TTC.

Le marché est conclu à compter de sa notification et jusqu'à l'achèvement des travaux.

Conformément à la délibération n°3 du Conseil Municipal du 16 avril 2014, qui délègue au Maire les compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAXOU DÉCIDE :

- de signer les marchés à procédure adaptée avec l'entreprise DECO RENOV ECO pour les lots n°1, n° 2 et n°3 et l'entreprise ROUSSEAU ET FILS pour les lots n°4 et n°5.

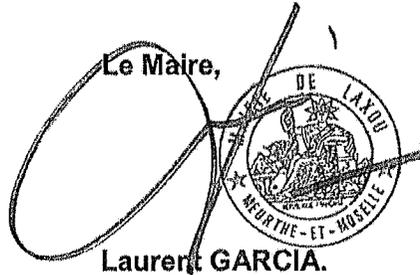
Les dépenses sont inscrites au budget 2017.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2017

La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le Maire,  
  
Laurent GARCIA.

## VILLE DE L A X O U



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/BR/S.SC - 2017

### DECISION

#### LE MAIRE DE LAXOU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de l'Association des Mutilés, Combattants et Victimes de Guerre, reçue le 02 mai 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Jean-Marie HUOT, Président de l'Association des Mutilés, Combattants et Victimes de Guerre, 34 rue des Côteaux à Villers Les Nancy, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'un repas de la St Nicolas, **samedi 09 décembre 2017**, salle Monta à Laxou.

#### DECIDE

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Jean-Marie HUOT, Président de l'Association des Mutilés, Combattants et Victimes de Guerre, 34 rue des Côteaux à Villers Les Nancy, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel de sonorisation pour l'organisation, **d'un repas de la St Nicolas, samedi 09 décembre 2017**, salle Monta à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 29 MAI 2017  
Le Maire  
  
Laurent GARCIA

## VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/BR/S.SC - 2017

### DECISION

#### LE MAIRE DE LAXOU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association pour la Promotion des Arts et Créations Artistiques A-P-A-C-A, reçue le 25 avril 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Stéphanie MUEL, Présidente de l'Association pour la Promotion des Arts et Créations Artistiques A-P-A-C-A, 8 Sentier de Saint-Arriant 54520 LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation de l'événement "Ethique Animale", **vendredi 13 octobre 2017**, salle Louis Pergaud à Laxou,

### DECIDE

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Stéphanie MUEL, Présidente de l'Association pour la Promotion des Arts et Créations Artistiques, A-P-A-C-A, 8 Sentier de Saint-Arriant 54520 LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit d'un micro HF et le câblage reliant votre ordinateur au vidéoprojecteur pour l'organisation de l'événement "Ethique Animale", **vendredi 13 octobre 2017**, salle Louis Pergaud à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU le 29 MAI 2017  
Le Maire,

Laurent GARCIA

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/BR/ s.SC-2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de l'Association France PARKINSON, Comité Départementale de Meurthe et Moselle, reçue le 27 avril 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Lydia RUBERT, France PARKINSON, Comité Départementale de Meurthe et Moselle, 20 rue des Evelottes à BAYON, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une réunion publique, **jeudi 12 octobre 2017**, à l'Espace Europe à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Lydia RUBERT, France PARKINSON, Comité Départementale de Meurthe et Moselle, 20 rue des Evelottes à BAYON, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit d'1 vidéoprojecteur et microphones, pour l'organisation d'une réunion publique, **jeudi 12 octobre 2017**, à l'Espace Europe à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, 29 MAI 2017

Le Maire

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AR/s.sc-2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

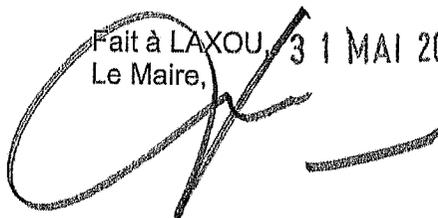
**VU** la demande de prêt de matériel de l'Association Zola Avenir, reçue le 08 mars 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Pascal OLEK, Président de l'Association Zola Avenir, 88 avenue Pierre Curie à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une fête de quartier, dimanche 02 juillet 2017, avenue Pierre Curie à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur OLEK, Président de l'Association Zola Avenir, 88 avenue Pierre Curie à Laxou, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 25 tables, 50 bancs, 24 barrières de ville, 1 barbecue (prévoir extincteur), 6 vélums et 1 sono, pour l'organisation d'une fête de quartier, **dimanche 02 juillet 2017**, avenue Pierre Curie à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 31 MAI 2017  
Le Maire,  
  
Laurent GARCIA

VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
ETAT CIVIL/BC/AP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170607-221-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017

Notification : 07/06/2017

DECISION

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22, L.2223-3, L.2223-14, L.2223-15, L.2223-16 et L.2223-17,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la demande en date du 30 mai 2017 de Mme GEORGES Monique domiciliée à LAXOU tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal

*nécessité de concéder un emplacement de cimetière attribué à l'avance à Madame GEORGES Monique aux fins d'y fonder sa sépulture particulière.*

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une concession cinéraire dans le cimetière (Tarrère), à titre de concession nouvelle, référencée sous le n° 49, allée du Soleil, clairière B est accordée le 30 mai 2017 à Madame Monique GEORGES, domiciliée à LAXOU 38 rue Ernest Renan.

**ARTICLE 2.-** La présente concession dont le montant s'élève à 400,00 € TTC est attribuée pour une durée de 30 années.

**ARTICLE 3.-** La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

Fait à LAXOU le 1<sup>er</sup> juin 2017  
Le Maire,



Laurent GARCIA

VILLE DE LAXOU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170614-229-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2017

Notification : 14/06/2017

Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

ETAT CIVIL/BC/AP

DECISION

**LE MAIRE DE LAXOU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22, L.2223-3, L.2223-14, L.2223-15, L.2223-16 et L.2223-17,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la demande en date du 01 juin 2017 de Monsieur HILPERT Alain domicilié à LAXOU et de Madame HILPERT Chantal domiciliée à ROSIERES AUX SALINES tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal

*nécessité de concéder un emplacement de cimetière **attribué à l'avance** à Monsieur et Madame HILPERT Alain et Chantal aux fins d'y fonder sa sépulture particulière.*

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une concession traditionnelle dans le cimetière (Tarrère), à titre de concession nouvelle, référencée sous le n° 1, allée Vent, clairière A est accordée le 01 juin 2017 à Monsieur HILPERT Alain, domicilié à LAXOU Centre psychothérapique, 1 rue du Docteur Archambault et à Madame HILPERT Chantal domiciliée à ROSIERES AUX SALINES, CAPS, 4 rue Léon Parisot

**ARTICLE 2.-** La présente concession dont le montant s'élève à 140,00 € TTC est attribuée pour une durée de 30 années.

**ARTICLE 3.-** La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.



Fait à LAXOU, le 2 juin 2017  
Le Maire,

Laurent GARCIA

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association Laxovienne pour la Protection des Espaces, reçue le 22 mai 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Jean-Marie LAURENT, Président de l'Association Laxovienne pour la Protection des Espaces, 19 allée des Noyers à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation de la sortie des écoles au jardin des 1000 fleurs, **jeudi 22 juin 2017 et vendredi 23 juin 2017, les matins.**

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Jean-Marie LAURENT, Président de l'Association Laxovienne pour la Protection des Espaces, 19 allée des Noyers à Laxou dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de matériel de 8 bancs et 12 tables, pour l'organisation de la sortie des écoles au jardin des 1000 fleurs, **jeudi 22 juin 2017 et vendredi 23 juin 2017, les matins.**

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 02 JUIN 2017

Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
LC/AR/s.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Amicale Louis Pergaud, reçue le 29 mai 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Claude SIMON, Président de l'Amicale Louis Pergaud, 68 rue Ernest Albert à LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'un repas partage, **lundi 26 juin 2017**, au gymnase Victor Hugo à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Claude SIMON, Président de l'Amicale Louis Pergaud, 68 rue Ernest Albert à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 3 tables et 6 bancs pour l'organisation d'un repas partage, **lundi 26 juin 2017**, au gymnase Victor Hugo à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le  
Le Maire,

06 JUIN 2017

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM /BR /S.SC- 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association ELSOLATINO, reçue le 22 mai 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Romain BLAISE, Président de l'Association ELSOLATINO, 14 allée des Carriers à LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'un concert suivi d'une soirée, **samedi 24 juin 2017**, à l'Espace Europe à LAXOU.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Romain BLAISE, Président de l'Association ELSOLATINO, 14 allée des Carriers à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition d'un système son pour la sonorisation d'un groupe de 8 musiciens pour l'organisation d'un concert suivi d'une soirée, **samedi 24 juin 2017**, à l'Espace Europe à LAXOU.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 06 JUIN 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE.

Laxou, le 6 JUIN 2017

*Jeudi de Pergaud Contrat de cession*

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre des « Jeudis de Pergaud », organisés par la Ville de Laxou, la Compagnie PIECES DETACHEES donnera une représentation d'une pièce de théâtre intitulée «Tranches de vie» le jeudi 22 juin 2017, à 20 h 30, à la salle Louis Pergaud – Laxou Village.

Pour la parfaite organisation de cette manifestation, la Ville de Laxou et la Compagnie PIECES DETACHEES doivent conclure un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle.

Conformément à la délibération n°VII-1 du Conseil Municipal du 16 avril 2014, qui délègue au Maire les compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAXOU DECIDE :

- de conclure un contrat avec la Compagnie PIÈCES DETACHEES, représentée par son président, Monsieur Gilles RAVEAU- 3, allée du Puits 54600 VILLERS-LES-NANCY - pour la représentation théâtrale qui sera donnée le jeudi 22 juin 2017, à la salle L. Pergaud, Laxou-Village.

La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



Le Maire,

Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE.

Réception par le préfet : 07/06/2017  
Notification : 07/06/2017

Laxou, le 06 JUIN 2017

**Fourniture de matériel électrique  
Marché à procédure adaptée**

## EXPOSÉ DES MOTIFS

La Ville de Laxou a souhaité confier à des entreprises spécialisées la fourniture de matériel électrique : matériel, lampes et éclairage de secours.

Une consultation a été lancée en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée en application des articles 27, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En vertu des critères de jugement des offres, il a été décidé de retenir l'entreprise ANDREZ BRAJON DUPOND EST pour le marché :

- lot n°1 « Matériel » : pour les prix unitaires précisés dans le BPU, appliqués aux quantités réellement commandées et dans la limite d'un montant annuel minimum de 5.000 € HT et maximum 15.000 euros HT.
- lot n°2 « Lampes » : pour les prix unitaires précisés dans le BPU, appliqués aux quantités réellement commandées et dans la limite d'un montant annuel minimum de 5.000 € HT et maximum 25.000 euros HT,
- lot n°3 « Eclairage de secours » : pour les prix unitaires précisés dans le BPU, appliqués aux quantités réellement commandées et dans la limite d'un montant annuel minimum de 2.000 € HT et maximum 8.000 euros HT.

Les marchés sont conclus pour une durée d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement deux fois pour la même durée.

Conformément à la délibération n°3 du Conseil Municipal du 16 avril 2014, qui délègue au Maire les compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAXOU DECIDE :

- de signer les marchés à procédure adaptée avec l'entreprise ANDREZ BRAJON DUPOND EST pour les lots n°1, n°2 et n°3.

Les dépenses seront inscrites aux budget 2017 et suivants.

La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le Maire,  

123 Laurent GARCIA.

Accusé certifié exécutoire

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE.

Laxou, le 06 JUIN 2017

**Travaux de ravalement des façades au groupe scolaire Louis Pergaud**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

La Ville de Laxou a souhaité confier à une entreprise spécialisée les travaux de ravalement des façades au groupe scolaire Louis Pergaud.

Une consultation a été lancée en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

En vertu des critères de jugement et de l'analyse des offres, le marché est attribué à l'entreprise LAGARDE ET MEREGNANI pour un montant global et forfaitaire de 83 000 euros HT, soit 99 600 euros TTC.

Le marché est conclu à compter de sa notification et jusqu'à l'achèvement des travaux.

Conformément à la délibération n°3 du Conseil Municipal du 16 avril 2014, qui délègue au Maire les compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAXOU DÉCIDE :

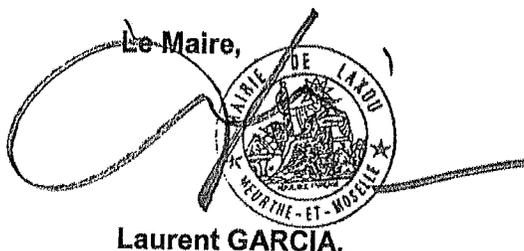
- de signer le marché à procédure adaptée avec l'entreprise LAGARDE ET MEREGNANI.

Les dépenses sont inscrites au budget 2017.

La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le Maire,



Laurent GARCIA.

Accusé certifié exécutoire

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE.

Réception par le préfet : 07/06/2017  
Notification : 07/06/2017

Laxou, le 06 JUIN 2017

**Fourniture de vêtements et équipements de travail  
Marché à procédure adaptée**

## EXPOSÉ DES MOTIFS

La Ville de Laxou a souhaité confier à des entreprises spécialisées la fourniture de vêtements et équipements de travail pour les agents municipaux.

Une consultation a été lancée en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée en application des articles 27, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En vertu des critères de jugement des offres, il a été décidé de retenir l'entreprise DISPELOR BY SECURIVAL pour le marché :

- lot n°1 « Vêtements, chaussures et équipements de protection individuels pour les services techniques » pour les prix unitaires précisés dans le BPU, appliqués aux quantités réellement commandées et dans la limite d'un montant minimum annuel de 5.000 € HT et maximum 11.500 euros HT.

Et l'entreprise GK PROFESSIONAL pour le marché :

- lot n°2 « Vêtements, chaussures et accessoires pour la police municipale » pour les prix unitaires précisés dans le BPU, appliqués aux quantités réellement commandées et dans la limite d'un montant minimum annuel de 1.000 € HT et maximum 5.000 euros HT.

Les marchés sont conclus pour une durée d'un an à compter de leurs notifications. Ils sont reconductibles tacitement trois fois, pour la même durée.

Conformément à la délibération n°3 du Conseil Municipal du 16 avril 2014, qui délègue au Maire les compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAXOU DECIDE :

- de signer les marchés à procédure adaptée avec l'entreprise DISPELOR BY SECURIVAL pour le lot n°1 et l'entreprise GK PROFESSIONAL pour le lot n°2.

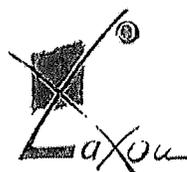
Les dépenses seront inscrites aux budget 2017 et suivants.

La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le Maire,  
  
 125 Laurent GARCIA.

# VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
ETAT CIVIL/BC/AP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170614-230-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2017

Notification : 14/06/2017

## DECISION

### LE MAIRE DE LAXOU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22, L 2223-3, L 2223-14, L 2223-15, L 2223-16 et L 2223-17,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la demande en date du 08 juin 2017 de Monsieur et Madame KELLER Francine domiciliés à LAXOU tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal

*nécessité de concéder un emplacement de cimetière **attribué à l'avance** à Monsieur et Madame KELLER Francine aux fins d'y fonder sa sépulture particulière.*

### DECIDE

**ARTICLE 1.-** Une concession cinéraire dans le cimetière (Village), à titre de concession nouvelle, référencée sous le n° 9, allée A est accordée le 08 juin 2017 à Monsieur et Madame KELLER Francine domiciliés à LAXOU, 14 avenue Sainte Anne.

**ARTICLE 2.-** La présente concession dont le montant s'élève à 400,00 € TTC est attribuée pour une durée de 30 années.

**ARTICLE 3.-** La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.



Fait à LAXOU, le 12 juin 2017  
Le Maire,

Laurent GARCIA

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AF/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association Jeunes et Cité, reçue le 06 juin 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Julie DORVAUX Association Jeunes et Cité, 3 rue de la Crusnes à MAXEVILLE, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une fête de l'été, **samedi 08 juillet 2017**, à Maxéville.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Julie DORVAUX Association Jeunes et Cité, 3 rue de la Crusnes à MAXEVILLE, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 25 tables, 50 bancs, 8 vélums et 1 barbecue (prévoir extincteur), pour l'organisation d'une fête de l'été, **samedi 08 juillet 2017**, à Maxéville.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 12 JUIN 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA.**

VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AR/AR - 2017

DECISION

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'association ALODC, reçue le 31 mai 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Karim QRIBI, Président de l'Association ALODC, 75 rue de Maréville à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une soirée orientale, **samedi 17 juin 2017**, Espace Europe à Laxou

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Karim QRIBI, Président de l'Association ALODC, 75 rue de Maréville à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 14 tables, 6 bancs, 1 sonorisation, 4 micros SM58, 4 micros SM57, 2 micros HF, 10 pieds de micros et 10 câbles, pour l'organisation d'une soirée orientale, **samedi 17 juin 2017**, Espace Europe à Laxou

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 12 JUIN 2017  
Le Maire,

Laurent GARCIA

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AF/S.SC-- 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de l'Association Laxou Basket Club, reçue le 1<sup>er</sup> juin 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Kévin SIMON, Président de l'Association Laxou Basket Club, bâtiment Bourgogne – entrée 8, boulevard de l'Europe – Les Provinces à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une fête annuelle de fin de saison, samedi 1er juillet 2017, salle Omnisports Europe à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Kévin SIMON, Président de l'Association Laxou Basket Club, bâtiment Bourgogne – entrée 8, boulevard de l'Europe – Les Provinces à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit 2 stands, 5 tables (dont 10 de la salle), 10 bancs (dont 20 de la salle), 6 vélums, 1 barbecue (prévoir extincteur), 1 armoire foraine, spot et rallonges électriques, pour l'organisation d'une fête annuelle de fin de saison, **samedi 1er juillet 2017**, salle Omnisports Europe à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 15 JUIN 2017  
Le Maire,

  
Laurent GARCIA

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/BR/s.sc - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de Madame Pascale DE MOURA, Présidente de Délégation de Lorraine – GIAA, reçue le 09 mai 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Pascale DE MOURA, Présidente de Délégation de Lorraine – GIAA, 14 Aristide Briand, BP 23703 54097 NANCY CEDEX, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'un spectacle de contes, **samedi 17 juin 2017**, à la salle Louis Pergaud à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Pascale DE MOURA, Présidente de Délégation de Lorraine – GIAA, 14 Aristide Briand, BP 23703 54097 NANCY CEDEX, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit d'un régisseur pour l'éclairage durant le spectacle, pour l'organisation d'un spectacle de contes, **samedi 17 juin 2017**, à la salle Louis Pergaud à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 15 JUIN 2017

Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de la Nouvelle Association Badminton Laxou reçue le 09 juin 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Jean Paul VO, Président de la Nouvelle Association Badminton Laxou chez Monsieur MEURET Raphaël 68 rue de la République à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal pour l'organisation d'une fête de fin saison, **lundi 26 juin 2017**, au gymnase Europe à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Jean Paul VO, Président de la Nouvelle Association Badminton Laxou chez Monsieur MEURET Raphaël 68 rue de la République à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit d'un barbecue (prévoir extincteur) et 3 vélums pour l'organisation d'une fête de fin saison **lundi 26 juin 2017**, au gymnase Europe à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU le 15 JUIN 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

VILLE DE L A X O U



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2017

Notification : 28/06/2017

Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
ETAT CIVIL/BC/AP

DECISION

LE MAIRE DE LAXOU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22, L 2223-3, L 2223-14, L 2223-15, L 2223-16 et L 2223-17,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la demande en date du 16 juin 2017 de Madame Denise BARTOLI domiciliée à LAXOU tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal

*nécessité de concéder un emplacement de cimetière **attribué à l'avance** à Madame Denise BARTOLI aux fins d'y fonder sa sépulture particulière.*

DECIDE

**ARTICLE 1.-** Une concession traditionnelle dans le cimetière (Tarrère), à titre de concession nouvelle, référencée sous le n° 2, allée Vent, clairière A est accordée le 16 juin 2017 à Madame Denise BARTOLI, domiciliée à LAXOU 6, rue des Clos.

**ARTICLE 2.-** La présente concession dont le montant s'élève à 140,00 € TTC est attribuée pour une durée de 30 années.

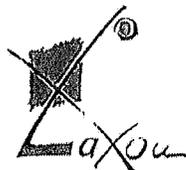
**ARTICLE 3.-** La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.



Fait à LAXOU, le 19 juin 2017  
Le Maire,

Laurent GARCIA

VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

ETAT CIVIL/BC/AP

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22, L 2223-3, L 2223-14, L 2223-15, L 2223-16 et L 2223-17,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la demande en date du 19 juin 2017 de Madame Camille BIDAULT domiciliée à HARSAULT tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal

*nécessité de concéder un emplacement de cimetière **attribué à l'avance** à Madame BIDAULT Camille aux fins d'y fonder sa sépulture particulière.*

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une concession cinéraire dans le cimetière (Tarrère), à titre de concession nouvelle, référencée sous le n° 52, allée du Soleil, clairière A est accordée le 19 juin 2017 à Madame Camille BIDAULT, domiciliée à HARSAULT, 6 rue du Centre.

**ARTICLE 2.-** La présente concession dont le montant s'élève à 400,00 € TTC est attribuée pour une durée de 30 années.

**ARTICLE 3.-** La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.



Fait à LAXOU, le 20 juin 2017

Le Maire

Laurent GARCIA

VILLE DE L A X O U



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2017

Notification : 28/06/2017

Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

ETAT CIVIL/BC/AP

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22, L.2223-3, L.2223-14, L.2223-15, L.2223-16 et L.2223-17,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la demande en date du 19 juin 2017 de Madame Christine WELYCZKO domiciliée à LAXOU tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal

*nécessité de concéder un emplacement de cimetière attribué à l'avance à Madame Christine WELYCZKO aux fins d'y fonder sa sépulture particulière.*

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une concession cinéraire dans le cimetière (Tarrère), à titre de concession nouvelle, référencée sous le n° 50, allée du Soleil, clairière B est accordée le 19 juin 2017 à Madame Christine WELYCZKO, domiciliée à LAXOU 108, boulevard Emile Zola.

**ARTICLE 2.-** La présente concession dont le montant s'élève à 200,00 € TTC est attribuée pour une durée de 15 années.

**ARTICLE 3.-** La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

Fait à LAXOU le 20 juin 2017  
Le Maire,



Laurent GARCIA

## VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AR/S.SC - 2017

### DECISION

#### LE MAIRE DE LAXOU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de la Résidence de l'Oseraie à Laxou, reçue le 14 juin 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Christian LEROY, Directeur de la Résidence de L'Oseraie, 27 rue de Maréville à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une brocante ouverte aux habitants de Laxou et ses environs, **samedi 08 juillet 2017**, à la résidence de l'Oseraie

#### DECIDE

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Christian LEROY, Directeur de la Résidence de L'Oseraie, 27 rue de Maréville à Laxou dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 8 tables et 2 vélums, pour l'organisation d'une brocante ouverte aux habitants de Laxou et ses environs, **samedi 08 juillet 2017**, à la résidence de l'Oseraie.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 20 JUIN 2017  
Le Maire,

Laurent GARCIA

VILLE DE LAXOU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2017

Notification : 23/06/2017



DECISION N° 6

LE MAIRE DE LAXOU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le remboursement par GROUPAMA assureur – concernant le véhicule N° 687AEH54 de la police – véhicule économiquement irréparable.

DECIDE

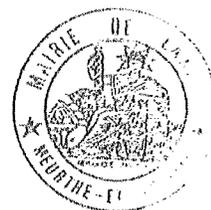
**ARTICLE 1** : Le remboursement est accepté pour un montant de 2 670,00 €.

**ARTICLE 2** : L'encaissement de ces indemnités fait l'objet d'un titre de recette à l'exercice budgétaire 2017.

**ARTICLE 3** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle et Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le  
De la publication le  
Fait à Laxou le 23 JUIN 2017  
Le Maire

Laurent GARCIA



Département de Meurthe et Moselle

VILLE DE LAXOU



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2017

Notification : 26/06/2017

**DECISION N° 7**

**LE MAIRE DE LAXOU,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le remboursement par la SMACL assureur du sinistre – véhicule N° CB096LS - survenu le 26/04/2016.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Le remboursement d'un partie du sinistre est accepté pour un montant de 160,00 €.

**ARTICLE 2** : L'encaissement de ces indemnisations fait l'objet d'un titre de recette à l'exercice budgétaire 2017.

**ARTICLE 3** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle et Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le  
De la publication le  
Fait à Laxou le 26 JUIN 2017  
Le Maire

Laurent GARCIA



**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AF/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de l'Association Syndicale Libre Les Villas du Parc / Domaine de l'Observatoire, reçue le 15 juin 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Nathalie JACQUOT, Présidente de l'Association Syndicale Libre Les Villas du Parc / Domaine de l'Observatoire, 8 allée de Haye à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'un apéritif entre voisins, **samedi 08 juillet 2017**, allée de Haye à Laxou,

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Nathalie JACQUOT, Présidente de l'Association Syndicale Libre Les Villas du Parc / Domaine de l'Observatoire, 8 allée de Haye à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de 7 tables, 14 bancs, 1 vélum, 4 barrières de ville et 1 barbecue (prévoir extincteur) pour l'organisation d'un apéritif entre voisins, **samedi 08 juillet 2017**, allée de Haye à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 26 JUIN 2017  
Le Maire,

Laurent GARCIA

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AF/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de l'Amicale Laïque Emile Zola reçue le 07 juin 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Muriel MOREL, Présidente de l'Amicale Laïque Emile Zola, 50 boulevard Emile Zola à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'un apéritif suivi d'un repas, **vendredi 15 septembre 2017**, école élémentaire Emile Zola à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Muriel MOREL, Présidente de l'Amicale Laïque Emile Zola, 50 boulevard Emile Zola à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 20 tables et 30 bancs, pour l'organisation d'un apéritif suivi d'un repas, **vendredi 15 septembre 2017**, école élémentaire Emile Zola à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU le 26 JUN 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

## VILLE DE L A X O U



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/BR/s.SC - 2017

### DECISION

#### LE MAIRE DE LAXOU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'association « 3 & 4 » reçue le 09 juin 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Paul BEDARIDE, Président de l'Association « 3 & 4 », 45, rue de la Hache 54000 NANCY, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'ateliers et d'une soirée, **samedi 30 septembre 2017**, salle Louis Colin à Laxou.

#### DECIDE

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Paul BEDARIDE, Président de l'association « 3 & 4 », 45, rue de la Hache 54000 NANCY, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit du matériel de sonorisation pour l'organisation d'ateliers et d'une soirée, **samedi 30 septembre 2017**, salle Louis Colin à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU le 26 JUIN 2017  
Le Maire,

Laurent GARCIA

## VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/ s.SC-2017

### DECISION

#### LE MAIRE DE LAXOU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de l'Association Happy Triplets, reçue le 16 juin 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Sophie GUILLAUME, Présidente de l'Association Les Happy Triplets, 7 rue André Theuriet 54000 NANCY, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'un tournoi de foot afin de récolter des fonds pour votre participation au "Raid Amazones" au Cambodge, **dimanche 09 juillet 2017**, au Complexe Sportif Gaston Lozzia à Laxou.

### DECIDE

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Sophie GUILLAUME, Présidente de l'Association Les Happy Triplets, 7 rue André Theuriet 54000 NANCY, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit d'1 podium, 3 stands, 1 vélum, 20 tables, 40 bancs, 1 barbecue (prévoir extincteur) et 4 cages de but., pour l'organisation d'un tournoi de foot afin de récolter des fonds pour votre participation au "Raid Amazones" au Cambodge, **dimanche 09 juillet 2017**, au Complexe Sportif Gaston Lozzia à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 26 JUIN 2017  
Le Maire,  
  
Laurent GARCIA

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

LG/AR/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de l'Association FLORE 54, reçue le 23 juin 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Raynald RIGOLOT, Président de l'association FLORE 54, 65 rue Léonard Bourcier à Nancy dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation du Festival Sauvage, **mercredi 30 août 2017**, au Parc d'Agrément à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Raynald RIGOLOT, Président de l'association FLORE 54, 65 rue Léonard Bourcier à Nancy, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 50 tables, 60 bancs, 24 grilles caddies, 12 vélums, 4 prises 16 ampères, 13 barrières de ville, 1 guirlande lumineuse électrique de 5 à 10 mètres et des conteneurs poubelles pour l'organisation du Festival Sauvage, **mercredi 30 août 2017**, au Parc d'Agrément à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, **30 JUIN 2017**  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AF/s.SC-2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de Madame Annie Laurent, Lycée Emmanuel Héré 86 boulevard Foch à Laxou reçue le 26 juin 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Annie Laurent, Lycée Emmanuel Héré 86 boulevard Foch à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal pour l'organisation d'un barbecue, **mardi 04 juillet 2017**, au lycée Emmanuel Héré à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Annie Laurent, Lycée Emmanuel Héré 86 boulevard Foch à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 10 tables et 20 bancs pour l'organisation d'un barbecue, **mardi 04 juillet 2017**, au lycée Emmanuel Héré à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 30 JUIN 2017

Le Maire,

**Laurent GARCIA**

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE.

Laxou, le **30 JUN 2017**

**Travaux de création de classes supplémentaires à l'école Albert Schweitzer  
Marché à procédure adaptée**

## EXPOSÉ DES MOTIFS

La Ville de Laxou a souhaité confier à des entreprises spécialisées les travaux de création de classes supplémentaires à l'école Albert Schweitzer.

Une consultation a été lancée en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

En vertu des critères de jugement et de l'analyse des offres, les marchés sont attribués aux entreprises suivantes :

- lot n°1 « Electricité » : l'entreprise AVENNA ELECTRICITE pour un montant global et forfaitaire de 4 867,11 euros HT, soit 5 840,53 euros TTC,
- lot n°2 « Plâtrerie, isolation, plafonds suspendus » : l'entreprise PLATRERIE MODERNE pour un montant global et forfaitaire de 7 672 euros HT, soit 9 206, 40 euros TTC,
- lot n°3 « Plomberie, sanitaire, chauffage » : l'entreprise PLOMBERIE MODERNE pour un montant global et forfaitaire de 1 112,31 euros HT, soit 1 334,77euros TTC.
- lot n°4 « Menuiseries intérieures bois » : l'entreprise NOUVEAUX ETABLISSEMENTS BALDINI pour un montant global et forfaitaire de 2 700 euros HT, soit 3 240 euros TTC.
- lot n°5 « Peinture, revêtements muraux » : l'entreprise ROUSSEAU ET FILS pour un montant global et forfaitaire de 4 298,04 euros HT, soit 5 157,65 euros TTC.

Le marché est conclu à compter de sa notification et jusqu'à l'achèvement des travaux.

Conformément à la délibération n°3 du Conseil Municipal du 16 avril 2014, qui délègue au Maire les compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### LE MAIRE DE LA VILLE DE LAXOU DÉCIDE :

- de signer les marchés à procédure adaptée avec l'entreprise AVENNA ELECTRICITE pour le lot n°1, l'entreprise PLATRERIE MODERNE pour le lot n°2, l'entreprise PLOMBERIE MODERNE pour le lot n°3, l'entreprise NOUVEAUX ETABLISSEMENTS BALDINI pour le lot n°4 et l'entreprise ROUSSEAU ET FILS pour le lot n°5.

Les dépenses sont inscrites au budget 2017.

La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

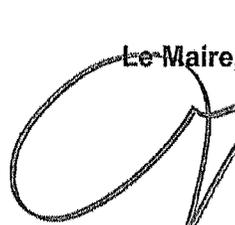
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Notification : 30/06/2017

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le Maire,



Laurent GARCIA.

# ARRÊTÉS MUNICIPAUX



LG/SFAJ/MJC - 22-2017-  
ROYAL GAMBAS - 18, avenue de la  
Sapinière  
Arrêté d'ouverture n° 1-2017-

**LE MAIRE DE LAXOU,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale sécurité et d'accessibilité,

Vu l'arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980 portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté préfectoral n° 61/2016/SIDPC du 30 septembre 2016 portant constitution de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170407-205-2017-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2017

Notification : 07/04/2017

Vu les avis favorables avec mise en œuvre de prescriptions émis par les sous-commissions départementales pour la sécurité du 29 septembre 2016 et l'accessibilité du 8 septembre 2016 concernant le dossier AT 054 304 16 N 0014 relatif à l'aménagement d'une cellule à l'enseigne « ROYAL GAMBAS » 18, rue de la Sapinière délivrée le 10 octobre 2016,

Considérant la visite de réception des travaux effectuée le 27 mars 2017 par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Nancy, et la proposition d'avis favorable avec mises en œuvre de prescriptions émises,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Arrondissement d'Accessibilité de Nancy, à l'ouverture de l'établissement,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'établissement à l'enseigne « ROYAL GAMBAS » situé 18, rue de la Sapinière à Laxou, classé en type N de 3<sup>ème</sup> catégorie, pour un effectif du public de 382 personnes, est ouvert au public.

**ARTICLE 2 :** Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à lever les prescriptions mentionnées dans les avis précités, et à transmettre en mairie les justificatifs correspondants.

**ARTICLE 3 :** Il maintiendra son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités. Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

**ARTICLE 4 :** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

... / ...

... / ...

**ARTICLE 5 :** La Directrice Générale des Services de la Mairie de LAXOU et le Commissaire Central de Police sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle – 1 rue du Préfet Erignac à NANCY
- Monsieur le Commissaire Central de Police - Hôtel de Police - 38, bld Lobau - 54000 - NANCY -
- Monsieur le Directeur Départemental Incendie et Secours - 75 rue Lavoisier -LUDRES -
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires - Service HCD/RC - Place des ducs de Bar - CO n° 60025 - 54035 - NANCY Cedex -.
- Monsieur le Directeur enseigne ROYAL GAMBAS - 18, rue de la Sapinière 54520 LAXOU.
- Service de la Police Municipale.
- Services Techniques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170407-205-2017-AR

Le Maire de Laxou certifie le caractère  
exécutoire du présent arrêté.

Réception par le préfet : 07/04/2017

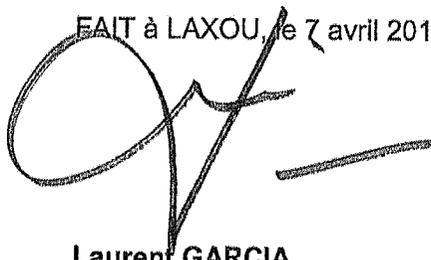
Notification : 07/04/2017

Notifié à l'intéressé le : 7 Avril 2017

Transmis à M. le Préfet de  
Meurthe-et-Moselle le :

Affiché en Mairie le : 7 Avril 2017

FAIT à LAXOU, le 7 avril 2017



Laurent GARCIA

VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.60  
Télécopieur : 03.83.90.54.52

OE/SFAJ/MJC  
TAXI N° 126  
AUTORISATION DE STATIONNEMENT  
N° 4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170411-206-2017-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017  
Publication : 11/04/2017



Vu la loi du 2014-1104 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,

Vu le décret 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212.1, L 2212.2 et L.2213-3, L 2213-33,

Vu les dispositions en la matière du code du transport, notamment les articles L 3121-1 et suivants, R 3121-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 29 février 2016 fixant à quatre le nombre d'autorisations de stationnement offertes à l'exploitation de l'activité de taxi,

Vu l'arrêté municipal réglementant le stationnement pour permettre l'activité de taxi, rue de la Saône à l'angle de la rue de la Moselle et rue du Président Robert Schuman à l'angle de l'avenue de l'Europe à Laxou,

Vu l'arrêté municipal du 21 février 2017, avec une validité jusqu'au 4 février 2018, autorisant M. AFOUTNI Riad domicilié » 23, place des Vosges à NANCY, en qualité de taxi n° 126, à stationner sur le territoire de Laxou,

Considérant le dossier de cession d'une autorisation de stationnement cessible à titre onéreux, déposé le 17 mars 2017 au profit de M. TOUCH Vandy 1, rue du Lavoir 54570 LAY SAINT REMY,

Considérant la saisine de la commission départementale des taxis et des voitures de petite remise du 22 mars 2017 concernant la cession précitée et qu'aucune remarque n'a été formulée par les membres de cette commission,

Vu les documents joints à sa demande,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté municipal du 21 février 2017, avec une validité jusqu'au 4 février 2018, autorisant M. AFOUTNI Riad domicilié 23, place des Vosges à NANCY, en qualité de taxi n° 126, à stationner sur le territoire de Laxou, est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Monsieur TOUCH Vandy, domicilié 1, rue du Lavoir 54570 LAY SAINT REMY, en qualité de taxi n° 126, est autorisé à stationner son véhicule Immatriculé AD 574 MX, sur le territoire de la commune de LAXOU, aux emplacements réservés à cet effet, pour une période d'un an, soit jusqu'au 11 avril 2018.

**ARTICLE 3 :** L'autorisation de stationnement a été créée avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014, elle est donc cessible à titre onéreux.

**ARTICLE 4 :** Tout changement de véhicule fera l'objet immédiat d'un nouvel arrêté.

**ARTICLE 5 :** La prorogation de la présente autorisation est à demander trois mois avant son échéance en vertu de l'article R 3121-14 du code des transports, accompagnée des justificatifs de l'activité : permis de conduire, carte professionnelle du conducteur en cours de validité, attestation de la conduite automobile faisant foi de l'aptitude médicale, carte grise du véhicule, attestation d'assurance du véhicule, déclaration de revenus de l'année précédente et avis d'imposition de l'année précédente prouvant l'exploitation continue sur le territoire de la commune ou attestation de versement de cotisations de l'organisme de rattachement, attestation de formation continue.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 7 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

... / ...

**ARTICLE 8** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Circonscription de Nancy, à l'administration des Douanes, à Messieurs AFOUTNI Riad et TOUCH Vandy.  
Copie service de la Police Municipale.

Le Maire de Laxou certifie  
le caractère exécutoire du présent arrêté.  
Transmis en Préfecture le :

FAIT à LAXOU, le 11 Avril 2017

Notifié à l'intéressé le :  
Signature :

Par délégation du Maire,  
L'Adjoint délégué à l'Emploi, aux Entreprises,  
Commerces, Artisanat et Marchés municipaux,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170411-206-2017-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017

Publication : 11/04/2017

Olivier ERNOULT

